

**LA FORMATION DE CAPITAL PRODUCTIF  
PRIVE IVOIRIEN  
LE SECTEUR BOULANGERIE**

Claude de MIRAS

CENTRE DE PETIT BASSAM - SCIENCES HUMAINES -



## PLAN GENERAL

1. INTRODUCTION
  11. Termes de référence
  12. Réflexion générale sur le caractère industriel du secteur Boulangerie en Côte-d'Ivoire
  13. Méthodologie
  
2. POSITION DE L'ENTREPRISE IVOIRIENNE DANS LE SECTEUR DE LA BOULANGERIE
  21. Chronologie
  22. Importance relativeAnnexe 1, 2, 3, 4.
  
3. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES PROMOTEURS IVOIRIENS DE BOULANGERIE
  31. Situations socio-professionnelles des promoteurs nationaux
  32. Activités économiques des promoteurs ivoiriens
  33. Activités et Agents
  34. Critique de l'optique sectorielle
  35. Evolution de l'investissement global
  36. Promoteurs effectifs et promoteurs potentiels
  
4. BESOINS, MOYENS ET CONDITIONS DE FINANCEMENT DES PRINCIPALES IMMOBILISATIONS IVOIRIENNES EN BOULANGERIE
  41. Besoins et moyens de financement
  42. Aspects institutionnels et conditions de financement
  
5. SITUATION ET EVOLUTION DU SECTEUR BOULANGERIE
  51. Situation d'exploitation et résultats
  52. Evolution générale du secteur
  
6. CONCLUSION
  - a) Rôle de l'Etat
  - b) Choix du secteur
  - c) Relation entre entités ivoiriennes et étrangères dans la branche.

## 1. INTRODUCTION

### 11. Termes de référence :

La formation d'un capital productif privé ivoirien dans le secteur de la Boulangerie

### 12. Réflexion générale sur le caractère industriel du secteur Boulangerie en Côte-d'Ivoire

121. Historique

122. Techniques et forces productives utilisées

### 13. Méthodologie

131. Conditions de l'investigation

132. Echantillon et couverture

133. Questionnaire.

## 11. Termes de références

En matière de formation d'un capital privé productif national, l'Etat ivoirien, néolibéral, développe un type d'actions à trois composantes : induction, orientation et accompagnement de l'entreprise privée proprement ivoirienne.

Ainsi, le processus d'ivoirisation du secteur de la boulangerie est le résultat attendu d'une politique volontariste, menée au niveau d'une activité spécifique, et le produit de la mise en oeuvre combinée de moyens législatifs, institutionnels et privés.

L'entreprise ivoirienne de boulangerie se situe au point de convergence et d'articulation de l'action instigatrice de l'Etat et de la réponse déterminante des individus privés.

A côté d'une recension des moyens d'intervention de l'Etat dans le processus d'ivoirisation de l'activité industrielle de boulangerie, la présente étude envisagera l'analyse des modalités de réponse d'une catégorie particulière d'agents aux incitations et actions de l'Etat ainsi que leur impact conjoint sur l'ampleur et les conditions de la croissance sectorielle.

Cette investigation permettra de mettre en évidence les modalités de l'émergence des entreprises ivoiriennes de boulangerie, ~~en~~ tant que caractéristiques d'une formation de capital privée élargie sous l'influence et le contrôle dynamisant de l'Etat.

Dans le thème "formation d'un capital productif privé ivoirien", autant la précédente investigation réalisée dans la branche Menuiserie avait été extensive, autant celle-ci sera concentrée sur la structure de production dominante et quasi exclusive, de type industriel.

Un bref rappel d'une des conclusions auxquelles l'enquête consacrée à la Menuiserie avait abouties, permettra de mieux définir la position relative de ces deux investigations sectorielles.

Il était apparu qu'une relation biunivoque se développait entre le mode d'accumulation et le niveau de production des unités de fabrication enquêtées.

A partir des modalités différentielles de formation de capital productif, des sous-ensembles, les plus homogènes en eux-mêmes et les plus hétérogènes entre eux, avaient été constitués. De là, il avait été possible de conclure à l'interdépendance entre volume de production et conditions d'accumulation, depuis la micro-production marchande jusqu'à l'entreprise industrielle.

La diversité des groupes productifs de menuiseries qui composaient cet éventail, a nécessité une approche extensive; par contre l'enquête menée dans l'activité de boulangerie, de par la nature singulière de cette structure productive homogène, a été davantage intensive.

En effet, la Boulangerie ivoirienne se caractérise par l'unicité du mode productif, de type industriel. Cette homogénéité, équivalente à celle d'un sous-ensemble de production défini antérieurement en Menuiserie, a permis une analyse plus concentrée du secteur ivoirien de panification.

En conséquence, la problématique de cette étude ne se situera plus exclusivement au niveau des seuls moyens et besoins de financement des promoteurs ivoiriens de boulangeries, comme cela avait été le cas en menuiserie puisque recettes et niveau de production étaient considérés comme des paramètres secondaires.

En Boulangerie, l'analyse sera étendue aux conditions de fonctionnement et d'exploitation de la branche afin de préciser la relation réciproque qui se développe entre les conditions d'accumulation et celles de fonctionnement dans la branche.

En soi, l'homogénéité de la structure de production de la Boulangerie en Côte-d'Ivoire pose question. Son existence n'est pas fortuite, mais le résultat d'un processus historique de création et d'expansion.

Et l'ivoirisation de ce secteur se situe nécessairement dans le sillage de cette structure industrielle de production héritée, dont elle entend renforcer conjointement le caractère moderne et l'appropriation par des Nationaux.

## 12. Réflexion générale sur le caractère industriel du secteur Boulangerie en Côte-d'Ivoire

Les conditions d'apparition d'un secteur de boulangerie en Côte-d'Ivoire, ainsi que son expansion, constitueront le premier volet de cette réflexion.

Suivra une brève description des forces productives techniques qui composent une unité de panification afin de rendre compte du contenu concret du terme industriel.

Notons que l'exclusivité de la structure productive industrielle dans la branche a un double impact sur la réalisation de l'étude :

- concentration de l'enquête à la fois sur l'accumulation et le fonctionnement des entreprises,
- existence de données sectorielles disponibles initialement.

## 121. Aspects historiques

Le secteur Boulangerie en Côte-d'Ivoire est dit industriel. En effet, les différentes unités de production qui le composent ont toutes une capacité technique de production qui les situe d'emblée dans le secteur industriel moderne ivoirien. (La Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire considère comme industrielle toute entreprise dont le chiffre d'affaires courant est supérieur à 12 millions CFA l'an).

La boulangerie n'a pas connu en Côte-d'Ivoire une forme de production traditionnelle ou artisanale précédant la structure de production actuelle.

Elle s'est développée au rythme de l'implantation coloniale française, en tant que réponse à un besoin importé. La nature périssable du produit consommé a fait que son importation, comme aliment de base européen, n'a pas été possible; et de plus son faible coût unitaire aurait rendu son importation relativement onéreuse, incompatible avec le caractère fruste de cette marchandise.

L'import-substitution a donc été rendue rapidement nécessaire.

Les techniques de panification étant ignorées des africains, ce sont des européens qui ont assuré le fonctionnement des premières boulangeries, en utilisant des techniques de fabrication et des moyens de production importés.

Ce secteur de production d'un bien de consommation finale européenne, s'inscrivait à l'origine directement et uniquement dans le sillage de la présence française.

La nature de la consommation et la structure de production étaient toutes entières comprises dans l'enclave d'économie monétaire qui s'était constituée en Côte-d'Ivoire au début du XXème siècle.

L'existence du besoin, les procédés de fabrication, les moyens de production et le marché étaient inclus dans la seule sphère d'économie importée.

Mais, peu à peu, durant les vingt dernières années, tant du côté de l'offre que de celui de la demande, un élargissement se produit.

La demande s'étend à des couches de consommateurs nationaux; le modèle de consommation français se répand parmi les ivoiriens nantis urbanisés en premier lieu pour atteindre aujourd'hui l'ensemble de la population urbaine dont le revenu moyen permet ce type de consommation (100 grammes par habitant et par jour à Abidjan).

L'offre se diversifie du point de vue de la nationalité des producteurs et du type de structure productive.

Vers la fin des années 60, les libano-syriens s'implantent dans ce secteur d'activité.

Puis au tournant des années 60-70, les promoteurs ivoiriens développent à leur tour le travail de panification.

Parallèlement à la structure de production moderne, apparaît une forme de fabrication artisanale. Cette petite production est provoquée par l'extension, en zone rurale ou semi-urbaine, du besoin de pain.

Cette diffusion s'effectue par tâche et aboutit à l'émergence de micro-marchés locaux qui autorisent seulement une production journalière réduite, de l'ordre de quelques centaines de pain.

La structure de production adaptée à ce type de demande exigüe est celle qui nécessite des moyens de production à faible productivité : un four en terre, de taille modeste, suffira à assurer un volume de panification limité. Si la qualité du pain cuit au bois est supérieure à celle d'une production industrielle à haut rendement, les conditions d'hygiène dans lesquelles se réalise cette petite production artisanale sont insuffisantes (ce qui ne signifie pas que les boulangeries industrielles fonctionnent toutes dans un état de salubrité irréprochable...)

De telles unités artisanales subsistent encore à Gbon, Gonaté, Tabou... Elles sont la propriété d'Africains non-ivoiriens (sénégalais, guinéens).

Schématiquement, on retiendra que la structure de production moderne s'est développée, en premier lieu, dans les zones de forte consommation, c'est à dire principalement dans les centres urbains à forte concentration européenne.

La forme de production artisanale est apparue ensuite là où la demande était réduite, principalement rurale et africaine, c'est à dire dans les fronts de pénétration de ce mode de consommation européen en extension dans le pays.

Mais, peu à peu, par intensification de la demande, cette structure de petite production va disparaître pour faire place à une activité de type industriel.

C'est donc la taille du marché et l'importance de la demande solvable qui va constituer ici une condition nécessaire du glissement de l'artisanat à l'industrie. Alors que dans les centres urbains, la production prend d'emblée une forme moderne, en zone rurale l'artisanat est antérieur à celle-ci.

Mais l'extension de cette demande rurale subséquente à des mouvements de population, à la hausse des revenus agricoles réels ou à la baisse du prix relatif du pain par rapport aux vivriers traditionnels (riz, igname...) entraîne la substitution du mode de production industrielle à l'artisanat.

Cette mutation et cette modernisation de l'appareil de production s'opèrent actuellement sous la forme de fermeture réglementaire des quelques petites unités de production encore existantes, voire par destruction des moyens de production traditionnels avec possibilité pour l'artisan de se voir confier la vente au détail d'une partie de la production industrielle de pain.

Que ce soit initialement ou évolutivement, le mode de production industrielle constitue actuellement l'essentiel de la structure productive du secteur boulangerie en Côte-d'Ivoire.

## 122. Techniques et forces productives

La connaissance du volume de la production et du niveau de forces productives utilisées par unité de production tels qu'ils seront décrits infra, préciseront les notions de moderne et d'industriel.

Compte tenu de l'évolution de la demande globale et du nombre de boulangeries créées et en activité, une unité de production, dotée d'un four à neuf portes, met en moyenne, dans le département d'Abidjan, 3.500 pains par jour sur le marché.

La valeur courante annuelle de cette production unitaire est de 60 millions CFA environ.

Les investissements nécessaires à cette production se répartissent comme suit :

### a) Machines

Elles comprennent :

- 1) le pétrin électro-mécanique dans lequel s'opère le mélange de farine, d'eau, de levure, de sel et d'acide ascorbique;
- 2) le refroidisseur d'eau qui abaisse la température de l'eau, utilisée au cours du pétrissage, à 5°;
- 3) la diviseuse qui découpe la pâte en morceaux de poids égal (pâtons);
- 4) la façonneuse qui modèle un pâton en pain prêt à cuire;
- 5) le four à mazout de 9 ou 12 portes suivant les boulangeries.

Certaines unités de production utilisent plusieurs fours, voire plusieurs dizaines de fours.

La valeur actuelle globale de ces immobilisations s'élève à une douzaine de millions CFA, amortissables en cinq ans.

### b) Matériel de transport

Deux véhicules sont en général nécessaires à la distribution d'une telle production. Leur valeur courante peut être fixée à 3 M.CFA, amortissables en 2 ans.



Au total, et en incluant les divers frais d'installation, c'est un investissement global courant de 17 M.CFA qui est réalisé, en moyenne, à chaque création d'une boulangerie de ce type (Dans ce montant, les coûts d'équipement immobilier et foncier ne sont pas inclus).

Chaque unité de fabrication de cette importance (un four), occupe en moyenne, une vingtaine de salariés :

- une quinzaine d'ouvriers, qui assurent, en travail d'équipe, une production continue;
- quatre vendeurs appointés ou à la commission qui assurent la commercialisation;
- un gérant.

Le caractère moderne perçu, d'une part au niveau sectoriel en tant que résultat d'un processus historique d'implantation et d'expansion, et d'autre part au niveau micro-économique en tant que combinaison de forces productives à haut niveau de productivité, est ainsi confirmé.

Le moderne et l'industriel sont envisagés ici relativement à l'artisanal et au traditionnel, à partir des seuls critères formels de dimension (chiffre d'affaires, investissement, emploi).

### 13. Méthodologie

#### 131. Conditions générales de l'investigation

Le caractère dominant industriel de l'activité de boulangerie en Côte-d'Ivoire fait que la connaissance préalable du secteur a été aisément réalisée grâce à une recension des statistiques et documents qui existaient sur la question.

La Chambre d'Industrie et le Syndicat des Entrepreneurs de Côte-d'Ivoire établissent annuellement un listing d'entreprises de panification, régulièrement mis à jour et de bonne qualité. De plus, des évaluations théoriques sont annuellement fournies pour les principaux paramètres économiques du secteur.

Les Grands Moulins d'Abidjan ont fourni des séries de chiffres, en valeur et en volume, relatives à la production de farine, en Côte-d'Ivoire, desquelles il a été possible de tirer une bonne indication quant aux consommations intermédiaires de farine par l'ensemble de boulangeries industrielles de Côte-d'Ivoire.

Le Ministère du Commerce a transmis ses statistiques relatives à l'évolution du prix et du poids du pain, ainsi que la procédure utilisée pour la fixation de ceux-ci.

L'Office de Promotion de l'Entreprise Ivoirienne a largement facilité la réalisation de cette enquête dans le milieu ivoirien de boulangerie.

De plus, il a permis l'accès au dossier de financement des boulangeries nationales pour lesquelles il est intervenu.

Après des institutions bancaires de la place, il a été possible de compléter dans une certaine mesure ces données relatives aux moyens et besoins de financement des promoteurs ivoiriens.

Des contacts avec des techniciens et professionnels de la boulangerie ont avantageusement complété ces différentes sources d'informations.

La connaissance préalable du secteur boulangerie a été doublement facilitée d'une part, par l'existence d'un stock important de données chiffrées souvent de bonne qualité et d'autre part, par l'intérêt que les différents ministères techniques ou opérateurs ont exprimé sous la forme d'une collaboration active à la réalisation de cette investigation.

Pourtant, vis à vis des utilisateurs du produit de cette recherche, l'existence de cet ensemble de renseignements et informations initialement disponibles sur le secteur, a placé ce travail dans une situation autre que celle qui a prévalu dans le cas de la Menuiserie. En effet, dans ce dernier secteur, les planificateurs étaient désireux d'éclairer les mécanismes qui régissaient l'accumulation ivoirienne dans cette activité. Si bien qu'ils étaient fortement demandeurs à l'égard d'une enquête s'y rapportant.

Dans le cas de la Boulangerie, la connaissance, bonne mais parcellaire que chacun des ministères techniques ou organismes sous tutelle ont de cette activité, a placé l'étude dans un tout autre rapport vis à vis de ceux-ci, puisque nous étions, à notre tour, demandeur d'informations préexistantes, dans la phase de mise en place de l'enquête.

- L'apport spécifique de ce travail préalable a consisté à
- rassembler le maximum, sinon tous les documents disponibles sur la question,
  - les valoriser par une exploitation simultanée,
  - les utiliser comme base ou complément d'enquêtes directes réalisées auprès des promoteurs ivoiriens.

### 132. Echantillon et couverture

Le secteur de la Boulangerie comptait à la fin de 1975, un peu plus d'une centaine d'unités de production industrielle.

En nombre relatif, elles étaient réparties, entre les différentes nationalités, dans les proportions suivantes :

Ivoiriens : 44 %  
 Libanais : 37 %  
 Français : 19 %

Nous avons essentiellement enquêté auprès des promoteurs ivoiriens, en définissant deux niveaux d'enquête, et donc deux échantillons.

-l'un portant sur 75 % des promoteurs nationaux, soit 35 boulangeries. Cette première investigation a donné lieu au dépouillement des dossiers de demande de création ou d'extension et des plans de financement déposés à l'OPEI, par les promoteurs nationaux.

-l'autre comptant 25 % des propriétaires ivoiriens de boulangerie, soit une dizaine d'unités de production. Cette seconde enquête a été menée directement auprès des investisseurs, par passage d'un questionnaire, complété par un entretien non directif.

L'échantillonnage et le repérage des entreprises n'ont jamais été problématiques, compte tenu du stock préexistant d'information.

### 133. Questionnaire

Le questionnaire établi pour cette enquête boulangerie s'est largement inspiré de celui qui a été utilisé lors de l'étude précédente consacrée à la Menuiserie puisque les termes de référence en sont identiques.

Pourtant, deux types de modifications préalables sont intervenues afin d'améliorer l'efficacité de notre outil d'enquête :

-le premier a consisté à renforcer la précision des questions, particulièrement en ce qui concerne les moyens et besoins de financement des promoteurs (alors que paradoxalement, il se dégagera une grande uniformité quant aux modalités de financement, pour l'ensemble des unités de production).

-le second a permis une pondération différente des chapitres qui composent ce questionnaire.

Ainsi, le volet consacré au champ d'accumulation individuel, productif ou non, des promoteurs de boulangerie, a été étoffé d'une part afin de réduire les insuffisances constatées lors de l'investigation précédente, et d'autre part pour collecter un maximum d'informations, ici plus abondante puisque l'accumulation des investisseurs ivoiriens apparaît plus large.

Ce questionnaire est composé de trois parties :

a) la première consacrée à l'identification de l'entreprise et de l'entrepreneur.

L'objectif recherché a été de cerner au plus près la biographie professionnelle du promoteur ainsi que l'importance de sa formation de capital.

b) la seconde partie a permis de recenser les besoins et moyens de financement relatifs aux principales immobilisations réalisées dans chaque unité de production (terrain, construction et machines).

c) la troisième et dernière partie devait permettre de préciser la situation d'exploitation et de fonctionnement du secteur ivoirien de la Boulangerie telle que se la représentaient les différents promoteurs. Pratiquement, les réponses obtenues nous ont renvoyé aux quelques idées générales à partir desquelles nous avons conçu cette troisième série de questions.

Il a donc fallu élaborer un autre canevas, plus efficace, pour appréhender l'aspect "fonctionnement". Mais la plupart des entreprises ivoiriennes, récemment créées, ne disposant pas de compte de gestion, c'est par une autre voie que l'enquête directe que nous avons envisagé de préciser ce point d'analyse.

Cet élargissement de notre investigation à l'exploitation et au fonctionnement des entreprises a été rendu nécessaire par l'interdépendance pressentie entre ampleur et mode d'accumulation d'une part et conditions de fonctionnement des entreprises dans la branche, d'autre part.

Questionnaire Boulangerie

N° :

Date d'enquête :

Nom de l'interlocuteur :

I. Identification

1- Entreprise

11- Raison sociale :

12- Forme juridique:

13- Date de création:

14- Effectif actuel :

Apprentis :

Salariés :

Total :

15- Chiffre d'affaires (en million de F.CFA courants)

1960	1965	1970	1971	1972	1973	1974

16- Existence d'une comptabilité d'entreprise :

Non :

Oui :

depuis ?

2- Entrepreneur

21- Avez-vous des associés ?

Non :

Oui :

## Identification

	Nom des associés	Activités profession.	Adresse	Téléphone
1!				
2!				
3!				
4!				

(Relancer l'enquête auprès de chaque associé)

22- Nationalité :

221. Non ivoirien :

depuis combien de temps vivez-vous en Côte d'Ivoire ?

222. Ivoirien :

Ethnie :

23- Age :

24- Niveau d'étude :

Ecole	Date/Durée	Lieu	Spécialités
Coranique			
Primaire			
Secondaire			
Supérieure			
Technique			

25- Apprentissage dans la Boulangerie :

Lieu	Date/Durée	Nbre de personnes employées sur le lieu d'apprentissage

26- Avez-vous été salarié dans l'activité de boulangerie ?

Lieu	Date/Durée	Fonction	Nbre d'autres employ.

27- Avez-vous été salarié dans une autre activité ?

	Branche	Fonction	Date/Durée	Lieu	Cause de changement
1					
2					
3					
4					
5					

28- Avez-vous déjà eu une entreprise à vous ?

	1	2	3	4
Individuelle				
En association				
Nature de l'activité				
Fonction dans l'entreprise				
Date d'entrée en activité				
Fin d'activité				
Lieu d'implantation				
Chiffre d'affaire moy.				
Niveau moyen d'emploi				
Liquidation				
Vente				
Fermeture				
En activité				

29- Actuellement, avez-vous d'autres activités économiques, à côté de la Boulangerie ?

291. Secteur Primaire, Elevage, Exploitation forestière :

Lieu	Activité	Investissement	CA en...	Début activité	Fin activité



## 292. Secteur Secondaire, Transport :

Lieu	Activité	Investissement	CA en...	Début activité	Fin d'activ.

## 293. Construction immobilière et terrain :

Date de construction ou d'acquisition	Surface bâtie ou non bâtie	Valeur de construction ou d'acquisition	Valeur actuelle estimée	Localisation

## 294. Quelle(s) nouvelle(s) activité(s) économique(s) envisagez-vous de lancer dans l'avenir ?

Activités	Date probable de mise en activité	Investissement projeté	Moyen de financement excompté

30- Actuellement, avez-vous d'autres activités professionnelles, salariées, à côté de la Boulangerie ?

301. Fonction Publique et Parapublique

Date d'entrée		
Ministère ou Organisme		
Fonction et/ou indice		
Niveau de rénumération mensuelle actuelle	de 50 à 100	
	de 100 à 150	
	de 150 à 200	
	de 200 à 300	
	+ de 300.000	
Lieu d'activité		

302. Secteur Privé

Date d'entrée		
Entreprise		
Fonction		
Niveau de rénumération mensuelle actuelle	de 50 à 100	
	de 100 à 150	
	de 150 à 200	
	de 200 à 300	
	+ de 300.000	
Lieu d'activité		

II. Besoins et moyens de financement relatifs aux principales immobilisations en Boulangerie

1. Terrain à usage industriel

11- Localisation :

12- Surface :

13- Date d'implantation :

14- Mode d'acquisition :

141 : Don

1411. de qui ?

1412. en quelle année ?

1413. valeur actuelle estimée ?

142. : Location :

1421. loyer mensuel ?

1422. nationalité du propriétaire ?

1423. activité professionnelle du propriétaire ?

143. Achat :

1431. en quelle année ?

1432. montant ?

1433. valeur actuelle estimée ?

1434. mode de paiement ?

au comptant :

à crédit :

		Montant	Conditions
Apport Personnel			
Autofinancement			
Participation ext.			
Crédit bancaire	Court terme		
	Moyen terme		
	Long terme		
Crédit fournisseur	Court terme		
	Moyen terme		
Autres Ressources			
Total			

## 15- Projet d'extension foncière :

151. Année probable de réalisation de l'extension :

152. Valeur courante estimée de celle-ci :

153. Moyen de financement escompté :

1531. typé :

1532. conditions :

2. Construction à usage industriel

21- Localisation :

22- Surface totale bâtie :

23- Date d'occupation :

24- Mode d'occupation :

241. Locataire :

2411. loyer mensuel :

2412. activité professionnelle du propriétaire :

2413. nationalité du propriétaire :

242. Propriétaire :

2421. date d'acquisition ou de construction :

2422. valeur d'acquisition de construction :

2423. valeur estimée actuelle ?

2434. mode de paiement :

au comptant

à crédit

2435. ressources mobilisées ?

		Montant	Conditions
Apport Personnel			
Autofinancement			
Participation Ext.			
Crédit Bancaire	Court terme		
	Moyen terme		
	Long terme		
Crédit fournisseurs	Court terme		
	Moyen terme		
Autres Ressources			
Total			

25- Projet d'extension immobilière ?

251. Année probable de réalisation de l'extension :

252. Valeur courante estimée de celle-ci

253. Moyen de financement escompté

2531. type :

2532. condition :

### 3. Capital technique

31- Machines

(établir une fiche-réponse par opération d'achat

d'une ou plusieurs machines)

Désignation			
Date	Achat		
	Vente		
Valeur	Achat	Neuf	à qui ?
		Occasion	
	Vente	à qui ?	
		Montant	Conditions
Moyens de financement	Apport Personnel		
	Autofinancement		
	Particip. Extér.		
	Crédit bancaire	C.T.	
		M.T.	
		L.T.	
	C.fournisseur CT		
	C. fournisseur MT		
Autres ressources			
Total financement			
Mode de paiement au fournisseur	au comptant		
	à crédit		

311. Nombre total de machines :

312. Valeur totale courante du stock-machine à l'achat :

313. Capacité de Production moyenne

3131. Capacité maximale théorique, définie par les caractéristiques techniques du matériel :

3132. Capacité maximale estimée par l'entrepreneur compte tenu de l'organisation de sa production :

3133. Capacité de production effective :

314- Projet d'extension ou de renouvellement du nombre de machines :

	1	2	3	4
Désignation				
Nombre				
Remplacement				
Acquisition nouvel.				
Date d'achat				
Neuf				
Occasion				
Valeur d'achat				
Moyen de financem.				
Conditions				



315. Projet d'embauche consécutif

	Désignation de l'emploi créé	Nbre d'emploi créés	Lieu de recrutement
1			
2			
3			
4			

32- Autres matériels

## 321. Projet d'acquisition nouvelle de matériel

	1	2	3	4
Désignation				
Nombre				
Remplacement				
Acquisition nouvelle				
Date d'achat				
Neuf				
Occasion				
Valeur d'achat				
Moyen de financement				
Condition				

## 322. Projet d'embauche consécutif

	Désignation de l'emploi créé	Nbre d'emplois créés	Lieu de recrutement
1			
2			
3			
4			

### III. Situation et nature des marchés

#### 1- Production de produits boulangers

11- Production pour marchés publics en 1974 :

12- Caractéristiques des marchés publics

121. Importance unitaire des contrats publics

122. En extension rapide

123. Paiement sûr

124. Paiement tardif

125. Accès difficile

126. Autres caractéristiques

13- Production pour marché individuel en 1974 :

14- Caractéristiques de ce marché :

141. Importance de ce marché

142. En extension rapide

143. Paiement sûr

144. Paiement immédiat

145. Fluctuation (annuelle par ex)

146. Autres caractéristiques

2- Evolution de la consommation de produits boulangers

21- Par rapport à la capacité de Production des boulangeries, pensez-vous que la consommation de produits boulangers est actuellement :

	Trop forte	Suffisante	Insuffisante
dans votre quartier			
dans votre ville			
en Côte d'Ivoire			

22- Action des pouvoirs publics

221. Pensez-vous que les pouvoirs publics doivent interdire actuellement la création de nouvelles boulangeries ou l'extension de celles qui existent déjà ?

Oui

Non

222. Pensez-vous que les pouvoirs publics doivent permettre actuellement la création de nouvelles boulangeries (ou l'extension de boulangeries déjà existantes) seulement dans les quartiers nouveaux ou en forte croissance

Oui

Non

223. Pensez-vous que les pouvoirs publics doivent laisser à chacun, qu'il soit du métier ou pas, la possibilité de s'installer ou de s'étendre librement. Ainsi, par concurrence, le nombre souhaitable de boulangeries sera déterminé

Oui

Non

224. D'une manière générale, pensez-vous que les pouvoirs publics doivent

- favoriser seulement la création de nouvelles boulangeries

Oui

Non

- ou au contraire, favoriser uniquement l'extension des boulangeries déjà existantes

Oui

Non

## 2. POSITION DE L'ENTREPRISE IVOIRIENNE DANS LA BRANCHE

La position de l'entreprise ivoirienne dans le secteur boulangerie peut être appréciée du double point de vue de son émergence chronologique et de l'importance au volume et en valeur de cette formation de capital nationale.

### 21. Chronologie

### 22. Importance relative

En annexe, seront fournis différents documents :

annexe 1 : décret d'ivoirisation

annexes 2 et 3 : évaluations de la formation de capital par nationalité

annexe 4 : allocution du Ministre du Plan relative à l'ivoirisation de la Boulangerie.

## 21. Chronologie

Depuis 1946, la formation de capital dans le secteur Boulangerie s'est réalisée en trois phases distinctes; celles-ci correspondent à l'apparition de promoteurs de boulangeries de nationalités différentes et sont définies à partir d'évènements majeurs, d'ordre économique, politique et législatif :

- 1946 : première implantation de fours industriels en Côte-d'Ivoire,
- 1960 : accession de la Côte-d'Ivoire à l'Indépendance,
- 1971 : décret soumettant à autorisation préalable l'installation de nouvelles boulangeries, l'extension de boulangeries existantes et la vente de boulangeries  
(décret n° 71.359 du 15.7.71) (cf. annexe 1).

Ces trois dates bornent les périodes suivantes :

- de 1946 à 1960 : le nombre total de fours installés en Côte-d'Ivoire était de 36 en fin de période. Les 3/4 de ceux-ci étaient la propriété d'Européens, Français principalement. 19 % de ces moyens de production étaient acquis par des libano-syriens et 6 % seulement par des ivoiriens, pendant la même période.
- de 1961 à 1970 : 98 fours supplémentaires étaient montés.  
Cet accroissement de l'équipement productif est principalement réalisé par des Libanais (42 % du total de la période).

Leur investissement de la période représente les 3/4 des moyens de production que les libano-syriens ont acquis, au total, dans la Boulangerie, en Côte-d'Ivoire.

Cette percée correspond à une forte immigration de ceux-ci en provenance de Guinée entre 1966 et 1970 principalement.

Les Européens acquièrent pendant cette même période 38 fours de boulangerie; les Ivoiriens restent minoritaires avec l'achat de 20 fours supplémentaires.

- de 1971 à 1975 : la promulgation du décret du 15 août 1971 va permettre une ivoirisation active de ce secteur d'activité.

En effet, 80 % des fours montés pendant cette dernière période, le seront dans des entreprises strictement ivoiriennes.

Les sept premiers mois de l'année 71 ont vu l'implantation de 2 fours dans des boulangeries européennes et de 7 dans des entreprises appartenant à des Libano-syriens.

Au total, les moyens de production en boulangerie se répartissent, entre les trois nationalités des propriétaires, dans des proportions presque égales :

33 % des fours ont été acquis par des Ivoiriens

36 % par des Français

31 % par des Libano-syriens.

	↓ 1946/1960 →		↓ 1961/1970 →		↓ 1971/1975 →				
Nombre de fours acquis par des Ivoiriens	6 %	2	3 %	20 %	20	34 %	80 %	38	63 %
Nombre de fours acquis par des Français	75 %	27	41 %	38 %	37	56 %	5 %	2	3 %
Nombre de fours acquis par des Libano-syriens	19 %	7	13 %	42 %	41	74 %	15 %	7	13 %
TOTAL	100 %	36	20 %	100 %	98	54 %	100 %	47	26 %

1. Nombre de fours acquis par période suivant la nationalité du propriétaire de la Boulangerie.

	↓ 1946/1960 →		1946/1970		1946/1975				
Nombre de fours acquis par des Ivoiriens	6 %	2	3 %	16 %	22	37 %	33 %	60	100 %
Nombre de fours acquis par des Français	75 %	27	41 %	48 %	64	97 %	36 %	66	100 %
Nombre de fours acquis par des Libano-syriens	19 %	7	12 %	36 %	48	87 %	31 %	55	100 %
TOTAL	100 %	36	20 %	100 %	134	75 %	100 %	181	100 %

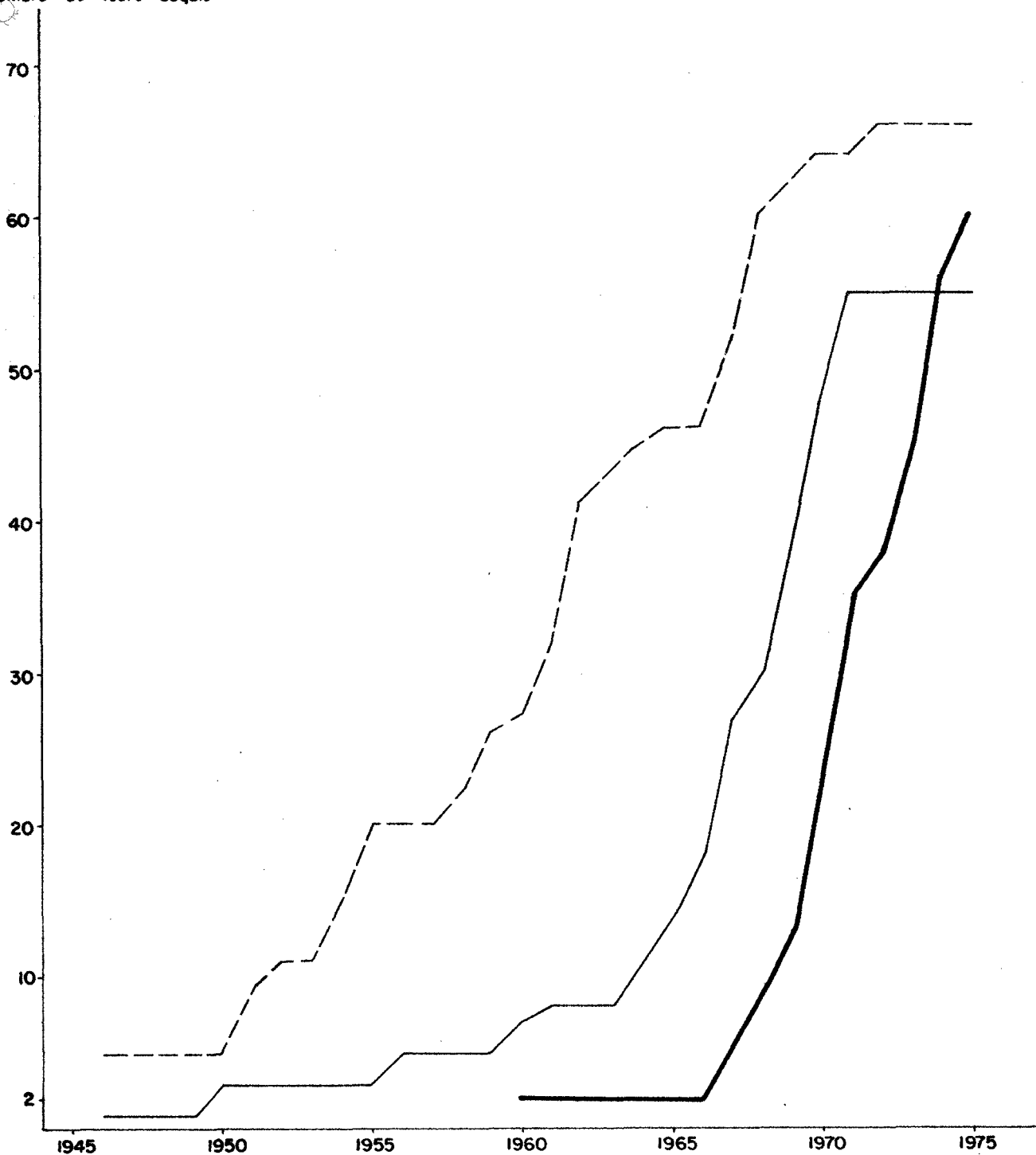
2. Nombre de fours acquis depuis 1946 par nationalité.



# EVOLUTION DES ACQUISITIONS DE FOURS DE BOULANGERIE EN CÔTE D'IVOIRE (1946 - 1975)

- Fours acquis par des investisseurs Ivoiriens.
- - - Fours acquis par des investisseurs Français.
- Fours acquis par des investisseurs Libano-syriens.

Nombre de fours acquis



Nous avons préféré raisonner à partir d'une unité de capital technique homogène (four), plutôt qu'à partir du terme général de boulangerie.

Une évaluation faite en nombre de boulangeries aurait donné les résultats suivants :

BOULANGERIES	1946/1960	1961/1970	1971/1975	TOTAL
Ivoiriennes	2	16	32	50
Françaises	7	11	0	18
Libanaises	2	33	8	43
Ensemble	11	60	40	111

### 3. Boulangeries acquises depuis 1946 par nationalité.

En 1975, sur une centaine d'entreprises existantes, un peu plus de la moitié était étrangères (16 % françaises et 39 % libanaises).

Près de 45 % des boulangeries installées à cette date étaient ivoiriennes. Les promoteurs ivoiriens disposent donc du tiers de l'équipement productif de boulangerie installées en Côte-d'Ivoire; les 3/4 de ce capital technique national a été acquis depuis 1970.

## 22. Valeur relative

Un raisonnement fait en valeur et non plus en volume (nombre de fours) modifierait sensiblement la répartition des actifs par nationalité.

a) En valeur courante, le montant d'investissements bruts cumulés sera d'autant plus élevé que les achats de matériel sont récents.

La hausse générale des prix nominaux aura donc pour effet de gonfler la valeur des actifs productifs acquis par les Ivoiriens (cf. annexe 2).

b) D'un point de vue comptable, l'équipement productif ivoirien aura une valeur importante alors que le reste du capital technique, principalement détenu par des Français et des Libano-syriens, aura une valeur résiduelle puisque l'ensemble de ces fours a été monté depuis plus de cinq ans.

La période d'amortissement comptable du matériel de production de boulangerie étant de cinq ans, tout équipement installé avant 1971, a théoriquement une valeur nulle.

c) Inversement, si l'on raisonne en valeur actualisée, en ramenant le montant des investissements réalisés dans le passé à la valeur de remplacement actuelle, la formation de capital ivoirien dans la branche sera réduite dans de fortes proportions (cf. annexe 3).

Finalement, il paraît préférable de retenir la seule valeur économique des immobilisations techniques. Alors que les différentes évaluations tentées précédemment n'étaient que des jeux d'écriture formels, la valeur économique est réelle.

Elle sera définie par deux paramètres :

- le premier technique, déterminé par la capacité productive actuelle et future d'un équipement de production;
- le second est l'effet de la politique d'ivoirisation du secteur boulangerie, menée dans le cadre du néo-libéralisme ivoirien.

Le marché est un des moyens de cette politique; et, ici, il sera le lieu abstrait, de rencontre de l'offre (vendeurs étrangers) et de la demande (promoteurs nationaux). L'Etat intervient en développant un climat de transaction, c'est à dire d'une part en exerçant une pression diffuse sur les propriétaires étrangers (cf. annexe 4), et d'autre part, en sollicitant l'effort privé national.

Sur le marché, les Etrangers sont tentés de pratiquer une surenchère entre les acquéreurs ivoiriens potentiels, alors que les nationaux réclament un juste prix de cession des actifs, fixé à partir de la valeur d'acquisition originelle et de l'usure de l'équipement productif.

Les deux paramètres définis agissent en sens opposé sur la valeur de l'équipement.

Le premier, technique, est plutôt favorable aux investissements productifs les plus récents, en l'occurrence ceux des ivoiriens, qui intègrent les techniques productives les plus achevées (four à recyclage). L'obsolescence du matériel ancien est grande et sa fiabilité incertaine.

Le second paramètre, au contraire, agit dans le sens d'une revalorisation des équipements qui sont la propriété des étrangers, compte tenu des rapports entre les co-échangistes qu'induit une politique volontariste de l'ivoirisation du secteur.

Après avoir situé brièvement la place relative, en nombre et en valeur, des entreprises ivoiriennes de boulangerie, il nous faudra appréhender les agents qui interviennent dans cette ivoirisation de la branche en tant que promoteurs.

Annexe 1DOCUMENT

Extrait du Journal Officiel N° 34 du 5 Août 1971

DECRET N° 71-359 du 15-7-71

Soumettant à autorisation préalable :

- l'installation de nouvelles boulangeries :
- l'extension des boulangeries existantes par adjonction de nouveaux fours
- la vente des boulangeries.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Sur rapport du Ministre du Plan.
- Vu le décret N° 71-275 du 8 Juin 1971, portant nomination des membres du gouvernement.
- Vu la loi 63-292 du 24 Juin 1963, relative à l'établissement des mesures de contingentement nécessaires à la protection des industries nationales.
- Le Conseil des Ministres entendu.

D E C R E T E :

Article Premier : L'installation de nouvelles boulangeries, l'extension des boulangeries existantes par adjonction de nouveaux fours et la vente des boulangeries, sont désormais soumises à autorisation sur l'ensemble du territoire de la République de Côte d'Ivoire.

Article 2 : Tout dossier de demande d'autorisation pour l'installation d'une boulangerie nouvelle, l'extension d'une boulangerie par adjonction de nouveaux fours, ou la vente d'une boulangerie, sera déposé en trois exemplaires :

- le premier auprès du Préfet (ou du Maire) du lieu d'implantation de la boulangerie
- le deuxième auprès du Ministère de l'Economie et des Finances (Direction des Affaires Economiques et des Relations Economiques Extérieures)
- le troisième auprès de la Direction Générale de l'Office National de Promotion de l'Entreprise Ivoirienne (O.P.E.I.)

Chaque dossier comprendra :

- a) l'Etat Civil complet du promoteur ou de l'acheteur
- b) un plan de financement de l'opération

- c) une étude sommaire du marché justifiant la création ou l'extension prévue, (dans le cas d'une création ou d'une extension)
- d) la liste et population des quartiers, villes et villages qui sont ou pourront être touchés par l'opération.

Article 3 : Le Préfet (ou le Maire) procèdera à l'étude des conséquences du projet sur le plan régional, compte tenu des conditions du marché.

Le Préfet (ou le Maire) pourra prendre les avis nécessaires auprès du Délégué Régional du Plan, du Groupement Professionnel Régional ou de toute personne intéressée.

Le Préfet communiquera par écrit son avis à l'O.P.E.I. dans un délai de 30 jours. En cas de non réponse, passé ce délai, cet avis sera réputé favorable.

Article 4 : La Direction des Affaires Economiques et des Relations Economiques Extérieures transmettra par écrit son avis à l'Office National pour la Promotion de l'Entreprise Ivoirienne dans un délai de 30 jours. En cas de non réponse, passé ce délai, cet avis sera réputé favorable.

Article 5 : L'Office National pour la Promotion de l'Entreprise Ivoirienne consultera obligatoirement le Groupement Professionnel National. Ce dernier donnera son avis par écrit dans un délai de 30 jours. En cas de non réponse passé ce délai, cet avis sera réputé favorable.

L'Office National pour la Promotion de l'Entreprise Ivoirienne procèdera à l'étude technique, commerciale et financière du dossier. Il transmettra ses conclusions par écrit au Ministre du Plan.

Article 6 : Le cas échéant, l'autorisation sera donnée par décision conjointe du Ministre du Plan et du Ministre de l'Economie et des Finances, sur avis favorable obligatoire de l'O.P.E.I., qui devra être visé dans les attendus.

Article 7 : Un arrêté conjoint du Ministre du Plan et du Ministre de l'Economie et des Finances fixera en tant que de besoin les modalités d'application du présent Décret, et donnera la liste des boulangeries existantes (avec le nombre de fours) qui sont autorisées de plein droit.

Article 8 : Le Ministre du Plan et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le

Félix HOUPHOUET-BOIGNY

Annexe 2 : Evaluation des valeurs d'achat courantes  
des fours de boulangerie 1946-1975

Ne disposant pas des valeurs d'achats courantes de tous les fours installés en Côte d'Ivoire, nous avons tenté une évaluation des acquisitions cumulées, par nationalité, sous forme indiciaire en posant les hypothèses suivantes :

-La valeur réelle de chaque four acquis est constante quelle que soit l'année considérée

-La valeur courante des fours est un indice qui a pour base 1946 et pour valeur 100

-Le taux d'accroissement des prix courants du matériel industriel importé est arbitrairement fixé à : 0 % de 1945 à 1954  
5 % de 1955 à 1975.

-Les investissements sont nets et l'amortissement est nul pendant la période.

La somme des valeurs courantes d'acquisitions des fours réalisées sur la période fournit une indication quant à l'importance relative de la formation de capital produite par chaque entité nationale :

Ivoiriens : 41 %  
Libanais : 31 %  
Français : 28 %

Années	Indice de la valeur courante d'un four de Boulangerie.	IVOIRIENS		FRANÇAIS		LIBANAIS	
		Nbre fours	Valeur courante	Nbre fours	Valeur courante	Nbre fours	Valeur courante
1946	100			5	500	1	100
1947	100						
1948	100						
1949	100						
1950	100					2	200
1951	100			4	400		
1952	100			2	200		
1953	100						
1954	100			4	400		
1955	105			5	525		
1956	110,2					2	220,4
1957	115,8						
1958	121,5			2	243		
1959	127,6			4	255,2		
1960	134	2	238	1	134	2	238
1961	140,7			5	703,5	1	140,7
1962	147,7			9	1.329,3		
1963	155,1			2	310,2		
1964	162,8			2	325,6	3	488,4
1965	171			1	171	3	513
1966	179,5					4	718
1967	188,5	3	565,5	5	942,5	9	1.696,5
1968	197,6	4	790,4	9	1.778,4	3	592,8
1969	207,5	4	830	2	415	7	1.452,5
1970	217,9	9	1.961,1	2	435,8	11	2.396,9
1971	228,8	13	2.974,4			7	1.601,6
1972	240,2	3	721,8	2	480,4		
1973	252,2	7	1.765,4				
1974	264,8	11	2.912,8				
1975	278,5	4	1.114				
		60	13.873,4	66	9.548,9	55	10.360,8
		33 %	41 %	36 %	28 %	31 %	31 %

4. Evaluation des valeurs d'achat courantes des fours de boulangerie 1946-1975.

Annexe 3

Les hypothèses précédentes sont retenues ici, sinon que la valeur courante devient un indice qui a pour base 100 en 1975.

Alors que antérieurement on avait exprimé la valeur courante de l'équipement acquis en 1975 à partir de celle de 1946, on évalue ici la valeur courante des investissements productifs de 1946 à partir de celle de 1975. La formule d'évaluation utilisée est :

$$\text{valeur courante de l'année } a = \text{valeur courante de l'année "n"} \times (1 + i)^{n-a}$$

avec a = année dont on actualise la valeur courante de l'équipement

n = année de base : 1975  
la valeur courante de l'équipement est de 100.

i = taux d'actualisation ou de dépréciation monétaire :

i = 5 % l'an de 1954 à 1975

i = 0 % l'an de 1946 à 1954.

La valeur courante cumulée et actualisée des investissements réalisés sur la période nous fournit une indication quant à l'importance relative de la formation de capital produite par chaque entité nationale

Ivoiriens : 25 %

Français : 45 %

Libanais : 30 %

Suivant les divers modes d'évaluation de la valeur du capital technique acquis par les différentes nationalités de promoteurs, on obtient, en résumé, les proportions suivantes :

	IVOIRIENS	FRANÇAIS	LIBANO-SYRIENS
Valeur numérique	33 %	36 %	31 %
Valeur courante	41 %	28 %	31 %
Valeur actualisée	25 %	45 %	30 %



Années	Indice de la valeur actualisée d'un four de Boulangerie	IVOIRIENS		FRANÇAIS		LIBANAIS	
		Nbre fours	Valeur actualisée	Nbre fours	Valeur actualisée	Nbre fours	Valeur actualisée
1946	278,5			5	1.329,5	1	278,5
1947	278,5						
1948	278,5						
1949	278,5						
1950	278,5					2	557
1951	278,5			4	1.114		
1952	278,5			2	557		
1953	278,5						
1954	278,5			4	1.114		
1955	264,8			5	1.324	2	529,6
1956	252,2						
1957	240,2						
1958	228,8			2	457,6		
1959	217,9			4	871,6		
1960	207,5	2	425	1	207,5	2	415
1961	197,6			5	998	1	197,6
1962	188,5			9	1.696,5		
1963	179,5			2	359		
1964	171			2	342	3	513
1965	162,8			1	162,8	3	488,4
1966	155,1					4	620,4
1967	147,7	3	443,1	5	738,5	9	1.329,3
1968	140,7	4	562,8	9	1.266,3	3	422,1
1969	134	4	536	2	268	7	938
1970	127,6	9	1.148,4	2	255,2	11	1.403,6
1971	121,5	13	1.579,5			7	850,5
1972	115,8	3	347,4	2	231,6		
1973	110,2	7	771,4				
1974	105	11	1.155				
1975	100	4	400				
		60	7.358,6	66	13.293,1	55	8.543
		33 %	25 %	36 %	45 %	31 %	30 %

5. Valeur actualisée des achats de fours par nationalité.

Annexe 4DOCUMENT

ALLOCUTION PRONONCEE PAR LE MINISTRE DU PLAN  
LE 6 MAI 1971 A WILLIAMSVILLE

-----

UN SECTEUR A IVOIRISER : LA BOULANGERIE

L'inauguration à laquelle nous allons procéder nous procure un plaisir tout particulier, car elle est significative à plus d'un titre. Certes, nous n'aurons pas à nous extasier devant des chaînes de fabrication spectaculaires, et votre entreprise, M. BAKÉBO, n'est pas en elle-même de celles qui contribueront à faire gagner des points à notre taux de croissance. Elle constitue pourtant, pour ceux qui ont la charge de préparer l'avenir économique du pays, un signe très encourageant. Elle témoigne des progrès de l'esprit d'entreprise, sans lequel aucune économie ne peut jamais asseoir de succès durables; elle prouve aussi que le gouvernement a su concevoir des structures favorisant au mieux la naissance d'un jeune secteur privé national, en particulier l'Office National de Promotion de l'Entreprise Ivoirienne, qui a joué ici le rôle important que vous venez de définir, Monsieur le Directeur Général.

Monsieur le Président du Conseil Economique et Social, l'inauguration, aujourd'hui, d'une boulangerie n'est pas le fait du hasard. Si le Ministre du Plan et l'OPEI se sont tout spécialement intéressés aux problèmes de cette branche, c'est qu'ils y ont été amenés par le dynamisme des entrepreneurs ivoiriens. Monsieur le Directeur Général de l'OPEI nous a donné à ce sujet quelques chiffres éloquentes.

Alors que dans beaucoup de secteurs, l'OPEI doit pousser les promoteurs à bout de bras, pour les boulangeries, par contre, il doit plutôt jouer le rôle de frein, de modérateur.

Pourquoi cet engouement subit et spectaculaire des investisseurs ivoiriens pour la boulangerie ? Parce que le marché du pain est en augmentation rapide : en effet, relativement bon marché et facile à consommer, le pain est devenu, peu à peu, une des bases essentielles de la nourriture.

## UNE ECOLE DE BOULANGERIE

Le fait que les investisseurs ivoiriens aient compris ce phénomène est encourageant. Ils ont compris aussi, il est vrai, que cette branche d'activité était pour eux accessible : l'installation d'une boulangerie, si elle demande de la part de son promoteur un goût certain pour les risques inhérents à toute entreprise, n'exige pas de ces investissements qui dépassent de trop loin les capacités de l'épargne moyenne ivoirienne; modéré, l'investissement sera, de plus, amorti sans difficulté, si le boulanger est sérieux et s'il fait du bon pain. D'autre part, la boulangerie est une entreprise souple, dont la capacité peut être augmentée, si le marché le justifie, par l'adjonction de fours supplémentaires. C'est enfin une entreprise pour laquelle le personnel 'exploitation peut être assez rapidement formé et devenir très vite opérationnel. A ce dernier propos, Monsieur le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a accueilli favorablement l'idée d'ouvrir une Ecole de Boulangerie. L'OPEI, de son côté, a mis en place une petite cellule chargée du recyclage des employés et du conseil de gestion.

Ce que je viens de dire pourrait peut-être vous laisser croire que tout est facile, trop facile. Ce serait une erreur, car la facilité n'existe pas en économie. Les domaines les plus attrayants ont leurs points faibles. Le domaine de la boulangerie n'échappe pas à cette loi, et c'est pour cette raison que l'OPEI, comme je vous l'ai signalé à l'instant, a parfois été amené à jouer un rôle modérateur, ce qui n'est pas spécialement sa vocation, ni son goût.

## UNE ECONOMIE OUVERTE AU PROGRES

L'investisseur ivoirien, en effet, s'il est grandement intéressé par le marché du pain, a été largement devancé par des investisseurs étrangers, qui ont, jusqu'à une date très récente, satisfait à eux seuls à la quasi-totalité des besoins de la consommation nationale. Cela est tout à leur honneur : grâce à leur imagination, à leur dynamisme, à leur organisation, les quartiers d'Abidjan et des villages voisins de la capitale ont pu être régulièrement approvisionnés.

Nous entrons, pour le secteur de la boulangerie, dans une période de concurrence accrue, qui doit caractériser les économies en expansion. La concurrence est bénéfique, je dirais même qu'elle est indispensable : elle fait partie du contexte de l'économie libérale et du dynamisme d'une société en développement. Ici en particulier, elle est un indice, et nous nous en réjouissons, du dynamisme

d'une catégorie d'investisseurs nationaux qui sont trop longtemps restés en sommeil dans une économie qu'ils ne maîtrisaient pas et où ils devaient se contenter d'un rôle mineur. Aujourd'hui, notre économie est ouverte au progrès, et sa croissance est, depuis plus de 10 ans, spectaculaire. Les Ivoiriens sont de plus en plus désireux de s'insérer, de jouer leur rôle et de participer aux fruits de cette croissance. Il appartient au gouvernement de les y aider.

La concurrence, en effet, n'a pas que des avantages. Dans le domaine qui nous intéresse, la concurrence risque fort, si l'on n'y prend garde, de devenir un facteur d'étouffement et de stérilisation.

Si on laissait les boulangeries se multiplier dans le désordre, chacun y perdrait - au sens le plus matériel du terme - boulangers étrangers comme boulangers ivoiriens. Le gouvernement ne peut rester passif devant les risques d'hypertrophie anarchique d'un secteur, qui bien organisé, se révélerait parfaitement rentable. Il convient donc de prendre des dispositions visant à discipliner la concurrence. Il n'est nullement dans nos intentions, faut-il le préciser, de porter atteinte aux intérêts des boulangers étrangers déjà installés. Il n'est pas question, pour des raisons qui tiennent à l'option libérale maintes fois affirmée, d'évincer les entreprises étrangères. Un capital de confiance, comme celui sur lequel a été édiflée la prospérité de la Côte d'Ivoire, sera préservé. Cependant, la ferme volonté du gouvernement est de faire une place de plus en plus large aux nationaux dans un secteur où l'expérience a apporté la preuve qu'ils pouvaient y agir d'une manière à la fois efficace et rentable.

#### DES DISPOSITIONS

Les dispositions que le gouvernement se prépare à arrêter seront étudiées en concertation avec tous les intéressés, boulangers ivoiriens et boulangers étrangers. Certains entrepreneurs étrangers de la branche nous ont déjà fait des propositions positives. Les autres peuvent suivre ce mouvement et envisager, à plus ou moins long terme, leur retrait progressif. L'OPEI, d'ores et déjà, est prêt à envisager, avec l'accord des investisseurs ivoiriens, le rachat des installations au plus juste prix.

Nous souhaitons aussi qu'à l'avenir, les investisseurs étrangers n'ouvrent pas de nouvelles boulangeries et n'augmentent pas la capacité de celles qu'ils possèdent déjà. Nous faisons appel à leur compréhension, à leur bonne volonté, à leur désir d'assurer l'équilibre social et politique d'un pays qu'ils

aient et où ils pourront encore travailler efficacement pendant de longues années. Ils savent qu'il ne manque pas en Côte d'Ivoire de secteurs où ils peuvent investir dans d'excellentes conditions de rentabilité, des secteurs dont certains, de par leur taille ou leur technologie plus avancée, sont encore inaccessibles aux petits investisseurs ivoiriens. La progression, qualitative autant que quantitative, de l'économie ivoirienne, entraînera, vous le savez bien, non des hara-kiri, mais des reconversions de la part des entrepreneurs étrangers. Vous avez la possibilité de viser plus haut et plus loin que le secteur de la boulangerie dont le caractère semi-artisanal est évident - la modicité de cette installation en témoigne -.

Il s'agit là, qu'on le voie bien, d'une application de cette pratique du dialogue pour l'ivoirisation, que le Président Houphouët-Boigny a évoquée à maintes reprises. Au Président de la République française, le Chef de l'Etat disait récemment, en effet, parlant de l'ivoirisation, je cite : "Nous la voulons ample et résolue, mais aussi concertée et progressive, dénuée de démagogie et de passion et acceptée par nos partenaires et amis de l'étranger comme une exigence normale de notre développement". Dans sa conférence de presse du 28 avril, le Président de la République ajoutait : "Notre pays ne procèdera jamais à des nationalisations. A des prises de participation : oui, quand cela se passera dans l'amitié... Un homme à qui nous avons racheté sa part, à partir de ce que nous avons évalué comme amortissement, cet homme que nous n'avons pas chassé, pourra réinvestir dans un autre domaine. Vous pouvez quitter une industrie, mais à partir du moment où cela s'est passé dans la plus grande courtoisie, vous continuerez à faire confiance à ce pays, et vous investirez dans une autre partie de l'économie, jusqu'à ce qu'elle vous soit rachetée. Voilà ce que nous appelons coopération permanente, mais avec progressivement la prise en mains de la direction de nos affaires". Fin de citation

Les appels du Président de la République doivent recevoir un début de réalisation, et le gouvernement va s'y attacher. La boulangerie est un secteur dans lequel les circonstances sont favorables à une application assez rapide des principes énoncés. Le gouvernement compte sur la bonne compréhension de tous les intéressés et sur leur adhésion franche à cette politique, qui répond à une aspiration profonde du pays.

Monsieur le Président du Conseil Economique et Social, Mesdames et Messieurs, voilà ce qu'il était utile de dire aujourd'hui sur ce secteur en mouvement qu'est la boulangerie, voilà la raison de notre présence à tous dans cette rue de Williamsville, devant le four de Monsieur TIMITE BAKEBO.

Notre souhait est que le dialogue qui est d'ores et déjà engagé, conduise à des solutions exemplaires, et que ce qui sera fait pour les boulangeries puisse servir de modèle, puisque nous serons bientôt prêts, dans d'autres branches de la petite industrie, à favoriser l'accès des entrepreneurs ivoiriens.

Il me reste à souhaiter à Monsieur BAKEBO le plus grand succès dans son entreprise. Puisse-t-il, dans la gestion quotidienne, apporter une preuve supplémentaire de la capacité des Ivoiriens à prendre en mains ce secteur. Puisse-t-il aussi témoigner par sa réussite que la voie que nous avons choisie pour l'ivoirisation était la plus réaliste, et donc la meilleure. Puisse-t-il enfin, et peut-être eût-il fallu commencer par là, faire le pain le plus tendre et le plus léger. Mais il est vrai que c'est la première condition de sa réussite.

### 3. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES PROMOTEURS IVOIRIENS DE BOULANGERIE

31. Situations socio-professionnelles des promoteurs nationaux

32. Activités économiques des promoteurs ivoiriens

321. Activités salariées

322. Activités indépendantes

33. Activités et agents

34. Critique de l'optique sectorielle

35. Evolution de l'investissement global

36. Promoteurs effectifs et promoteurs potentiels

361. Caractéristiques socio-économiques des promoteurs potentiels

362. Réponse de l'initiative privée à l'action promotionnelle de l'Etat.

Le profil social et économique des promoteurs ivoiriens du secteur de la Boulangerie est spécifique.

Pour le préciser, nous distinguerons d'une part la catégorie socio-professionnelle à laquelle appartiennent ces investisseurs nationaux et d'autre part les caractéristiques de leur champ d'accumulation.

Nous compléterons cet aspect socio-économique de l'étude par la prise en compte des demandes de création de boulangerie émanant d'investisseurs potentiels.

Leur nombre et leurs caractéristiques socio-économiques confirmeront, nous le verrons, les réflexions établies à propos des promoteurs effectifs, tout en rendant possible une mesure du dynamisme de l'initiative privée face à des opportunités économiques.

### 31. Situation socio-professionnelle des promoteurs nationaux

Cette situation a été déterminée à partir de l'activité principale du promoteur, ou plus exactement prétendue telle par celui-ci.

Sur un échantillon de 56 propriétaires, co-propriétaires ou actionnaires ivoiriens de Boulangerie.

- 37 appartiennent au secteur des sociétés d'Etat, semi public et à l'administration

- 19 appartiennent au secteur privé, dont près de 90 % sont des propriétaires individuels.

Il faut préciser que cet échantillon ne se rapporte qu'à 75 % des boulangeries ivoiriennes (échantillon au 3/4). Les co-propriétaires, actionnaires ou commanditaires ivoiriens, intervenant dans les 34 boulangeries de l'échantillon n'apparaissent pas tous dans cette ventilation (nous avons seulement enregistré au moins une participation privée ivoirienne par boulangerie).

Enfin le critère de classification était double : d'une part appartenance ou non au Secteur Public (Administration, Sociétés d'Etat, semi-Public), et d'autre part, statut de salarié ou de patron dans le secteur privé.

Il ressort qu'en termes d'agent, le secteur public, fournit les 2/3 des promoteurs de boulangeries en Côte-d'Ivoire.



Cet ensemble d'investisseurs se décompose ainsi du point de vue de leur appartenance à :

l'Administration	:	59,5 %
Sociétés d'Etat	:	13,5 %
Secteur semi-Public	:	8 %
Activité politique	:	<u>19 %</u>
		100 %

Pour les promoteurs qui appartiennent au secteur privé, soit en tant que salarié (10,5 %), soit comme propriétaires individuels (89,5 %), il ne semble pas pertinent d'opérer une ventilation de ceux-ci par branche d'activité.

En effet, le plus souvent, ces investisseurs n'ont pas de formation technique préalable, qu'ils auraient acquise empiriquement ou bien dans le cadre d'un enseignement professionnel.

Ils sont principalement des pourvoyeurs de capitaux et se situent au centre d'un processus d'accumulation pluri-sectoriel. Par nature, l'investisseur n'est pas attaché à tel ou tel secteur d'activité par des compétences directement productives qu'il aurait (entendons par là qu'il ne fournit pas une force de travail, mais cela est une tautologie puisqu'il s'agit d'investisseur et non pas d'entrepreneur).

L'investisseur n'a qu'une fonction sociale unique, celle d'accumuler de manière croissante et élargie.

Cette comparaison numérique des promoteurs qui appartiennent au secteur public ou au secteur privé, a mis en évidence l'ampleur de la participation des premiers à cette formation de capital nationale.

Mais l'importance apparente que les agents de l'Administration et des Secteurs Public et semi-Public ont dans cette accumulation industrielle privée, doit être précisée davantage pour être significative.

On ne peut, en effet, se contenter d'affirmer l'importance des agents publics et administratifs à partir du seul fait qu'ils sont plus nombreux que ceux du Secteur Privé.

Leur importance relative, dans le secteur Boulangerie, peut être évaluée en tenant compte de leur position dans l'ensemble des promoteurs potentiels ivoiriens.

Ce dernier groupe sera déterminé, au niveau national, à partir des critères de nationalités et de revenus :

-d'une part, en ne retenant que les actifs ivoiriens

-d'autre part, ceux dont le salaire nominal (fictif pour les propriétaires individuels) est supérieur à un plancher situé dans une fourchette de 150 à 200.000 CFA par mois. Ce niveau correspond à la fois à la fonction d'encadrement et de direction tant dans le secteur privé que dans le secteur public, et au niveau de revenu à partir duquel, empiriquement, nous avons situé les premiers mouvements d'accumulation privée (ce point mériterait grandement d'être précisé malgré la difficulté que suppose toutes investigations et analyses des revenus privés et de leurs destinations).

Le croisement nationalité-revenu-secteur d'activité permet d'établir un tableau (cf. infra) duquel il ressort que les responsables et cadres ivoiriens se répartissent suivant les secteurs, dans les proportions suivantes :

Secteur Privé	:	25 %	
Sociétés d'Etat et			
semi-Public	:	7 %	)
Administration	:	68 %	( 75 %
			)

Or, dans l'enquête Boulangerie, cette ventilation est :

Secteur Privé	:	34 %	
Sociétés d'Etat			
semi-Public	:	14 %	)
Administration (et			)
activité politique):	:	52 %	( 66 %
			)

Un indice de représentation peut-être établi, en rapportant la position relative de chaque groupe de promoteurs ivoiriens de boulangerie à chaque groupe d'investisseurs potentiels ou effectifs ivoiriens qui sont cadres et responsables ivoiriens de l'économie :

Secteur Privé	:	34/25	=	1,36
Ensemble du Secteur				
Public	:	66/75	=	0,88

A la suite de ces indices, on serait tenté d'affirmer la sous représentation en Boulangerie des agents ayant une fonction dans l'administration publique.

Deux réserves majeures limitent cette conclusion :

-d'une part l'exiguité de l'échantillon des promoteurs de boulangeries (56 individus) par rapport au nombre total de cadres et responsables ivoiriens

(12.595 agents), oblige à faire preuve de circonspection quant à la signification d'une comparaison en termes relatifs;

-d'autre part, l'ensemble de cette élite ivoirienne, si elle dispose effectivement d'un revenu suffisant à amorcer et développer un processus d'accumulation, ne le réalise peut être pas forcément dans les mêmes proportions, ce qui pourrait expliquer les distorsions remarquées.

Schématiquement, nous avancerons que la représentation des promoteurs, issus du secteur public et du secteur privé, dans l'activité de boulangerie, est proportionnelle à leur importance relative dans l'ensemble de l'économie ivoirienne.

	Fonctions	IVOIRIENS		ENSEMBLE DES ACTIFS		
		↓	Effectif	→	Effectif	Effectif total du secteur
Secteur Privé (1)	Direction	22%	2.685	49%	5.443	121.325
	Cadres	3%	400	15%	2.726	
	TOTAL		3.085	38%	8.169	
Sociétés d'Etat et semi-Public(2)	Direction	1%	144	41%	350	47.067
	Cadres	6%	784	36%	2.171	
	TOTAL		928	37%	2.521	
Administration (1)	Direction	14%	1.806	-	-	53.527
	Cadres	54%	6.776	-	-	
	TOTAL		8.582	63%	13.636	
Ensemble du Secteur Moderne		100%	12.595	52%	24.326	221.919

6. Effectifs des agents ivoiriens aux postes de direction et d'encadrement de l'économie nationale (Secteur Moderne).

(1) Effectif 1974.

(2) Effectif 1973.

## Sources :

Secteur Privé : Le Secteur Privé en Côte d'Ivoire 1974

Volume 1. Tableaux statistiques

La main-d'oeuvre salariée.

Ministère de l'Enseignement Technique et de la  
Formation Professionnel

Ministère du Plan. Janvier 1975.

## Secteur Public et semi-Public :

Le Secteur Public et semi-Public

Physionomie de l'Emploi 1973

Première partie

Françoise Achio.

Ministère de l'Enseignement Technique  
et de la Formation Professionnelle. Mars 1974

## Administration :

Regards sur la Fonction Publique

Actions pour une Administration plus efficace.

Ministère de la Fonction Publique. 1976.

### 32. Activités économiques des promoteurs

Nous avons vu précédemment selon quelle ventilation se répartissaient les promoteurs nationaux, selon leur secteur d'activité principale.

Nous raisonnerons maintenant non plus en termes d'agents mais d'activités économiques que ceux-ci développent, soit en tant que salariés, soit en tant que propriétaires ou co-propriétaires.

Sur l'échantillon au 3/4, une centaine d'activités ont été recensées.

Celles-ci ne se rapportent qu'à une partie des propriétaires (individuels ou sociétaires) de boulangerie de l'échantillon et ne représentent, sans doute, qu'un sous-ensemble des diverses activités économiques de ces investisseurs nationaux.

Ces activités sont le plus souvent simultanées.

Elles incluent les activités de l'épouse lorsque celle-ci n'est qu'un prête-nom.

#### 321. Activités salariées

Comme nous l'avons vu précédemment, 39 agents ont une fonction salariée dans le Secteur Public, para-Public ou Privé, à des postes d'encadrement

Secteur Public,	37
Secteur Privé	2

Il est difficile de fournir plus d'informations sur la situation professionnelle de ces promoteurs salariés.

La collecte de renseignements très personnalisés (indice, échelon, salaire et autres revenus) est délicate quand elle se réalise sous forme directe et explicite.

Pourtant, il serait du plus grand intérêt d'établir un modèle de fonction de revenu et d'épargne, par niveau de rémunération et par activité, afin d'éclairer d'une manière plus méthodique le comportement d'épargnant des investisseurs ivoiriens.

#### 322. Activités indépendantes

Il faut entendre par là, l'ensemble des investissements directs que réalisent les promoteurs de boulangerie dans d'autres secteurs.

Ces activités sont, par nature, localisées dans le secteur privé et sont ainsi ventilées :

		Plantation	14
	Secteur Primaire (21)	Elevage, pêche	4
		Exploitation forestière	3
Activités	Secteur secondaire(5)	Industrie et PME	5
indépendantes		Cinéma	3
du		Hôtel Restaurant	2
Secteur Privé (62)		Station Essence	2
	Secteur tertiaire (36)	Transport	2
		Commerce	8
		Autres Services	9
		Location immobilière	10

#### 7. Fréquence des investissements directs réalisés par des promoteurs ivoiriens de boulangerie

Rappelons que ces valeurs indiquées correspondent seulement à la fréquence suivant laquelle les différents promoteurs nationaux en boulangerie, ont dit avoir actuellement, individuellement ou en société, une activité donnée.

Au niveau de l'échantillon aux 3/4, à partir duquel est établi le tableau -7-, nous ne disposons d'aucune information relative à l'importance de l'investissement, en volume ou en valeur, et à sa date de réalisation (c'est seulement au niveau de notre échantillon au 1/4 que nous avons enregistré ces renseignements).

L'intérêt de cette série est de mettre en évidence la "fréquentation sectorielle" des investisseurs nationaux.

Parmi les activités indépendantes citées, le secteur primaire en regroupe près de 34 %, sous la forme de plantations de café, cacao, riz, palmiers ou ananas.

Le secteur secondaire (Industrie et PME diverses) a été avancé dans 8 % des cas par les promoteurs ivoiriens de boulangerie (fabrique de glace, menuiserie, petite métallurgie...).

Le secteur tertiaire, dans lequel nous avons rassemblé, par convention, le reste des activités recensées, représente 53 % des fréquences d'investissements réalisés dans le secteur privé.

La location immobilière, le commerce de moyenne ou petite dimension, les transports et les plantations représentent ensemble les 2/3 du nombre d'investissements cités au total.

Les activités développées par les promoteurs de l'échantillon au 1/4 sont identiques à celles des investisseurs de l'échantillon aux 3/4, vus précédemment.

L'éventail des secteurs d'investissement est semblable et confirme l'importance des activités de services (58 %).

L'élargissement de cet éventail à des activités de type industriel est à nouveau vérifiable sur l'échantillon plus réduit (Boulangerie, Menuiserie, Métallurgie, Imprimerie...).

Ce phénomène d'ouverture, bien qu'encore embryonnaire, est remarquable et méritera d'être suivi dans l'avenir.

Que ce soit par des investissements de portefeuille dans les firmes étrangères ou multinationales, ou par des investissements directs, le capital privé ivoirien s'élargit peu à peu à des secteurs d'accumulation nouveaux et industriels.

Ce phénomène, bien que perçu empiriquement est indéniable, et l'analyse, par branche d'activité industrielle que nous avons entreprise, permet de cerner, par itération, ce mouvement d'ivoirisation du capital privé.

### 33. Activités et agents

On peut regrouper les données relatives aux agents et aux activités dans le tableau de fréquence suivant :



	AGENTS		ACTIVITES	
	1 Salariés	2 Indépendants (1)	3 Salariées	4 Indépendantes (1)
Secteurs Public et Parapublic Administration	32	—	32	—
Secteur Privé	6	16	6	62

## 8. Activités et agents

(1) non comprise la Boulangerie

L'intérêt de ce tableau réside dans la mise en évidence de la dissymétrie de la colonne 2 et 4.

Les colonnes 1 et 3 ne font que rappeler la relation bivoque entre activités salariées et agents salariés, dans le secteur privé et le secteur public.

Par contre, l'univocité qui préside à la relation activités-agents, est révélée par l'écart entre fréquence d'agents indépendants et activités indépendantes.

Il convient de chercher, parmi l'ensemble des agents, les tenants de ces 62 activités, autre que la Boulangerie :

- parmi les deux salariés du secteur privé, un seul a déclaré disposer d'une plantation,

- parmi les 16 patrons indépendants, 10 ont affirmé avoir une ou plusieurs autres activités en plus de la boulangerie (30 activités au total).

En conséquence, il apparaît qu'en moyenne, un agent du secteur public a, en plus de la boulangerie, une activité indépendante dans le secteur privé.

Pratiquement, la moitié des activités développées dans le secteur privé sont, ici, le fait d'individus du secteur public et semi public.

Cette évaluation ne portant que sur les activités effectivement déclarées lors de notre enquête, on peut penser, sans doute, que le nombre des activités indépendantes promues par des agents du secteur étatique ou assimilé est supérieur au résultat mis en évidence ici.

L'intérêt de ce croisement entre agents et activités est de montrer une relative concentration du nombre d'activités promues entre les mains d'une catégorie homogène d'agents.

Nous savons donc maintenant qui sont les promoteurs ivoiriens de boulangerie et quels investissements connexes ils réalisent.

Avant d'envisager, sur notre échantillon au 1/4 les caractéristiques de cette accumulation privé, nous voudrions proposer quelques remarques à propos de l'optique sectorielle suivant laquelle on envisage généralement la formation du capital dans les économies en voie de développement.

*national*

#### 34. Critique de l'optique sectorielle

Nous avons vu que, quel que soit l'échantillon sur lequel on raisonne, on aboutit à une mise en évidence des poncifs bien connus en matière de formation de capital privé national dans les économies en développement.

Et la précédente recension d'activités promues, bien qu'elle permette de noter un début d'élargissement de l'éventail, confirme les classiques secteurs d'investissements que sont l'immobilier, du commerce, des transports et de plantations spéculatives.

Si l'approche sectorielle est tout à fait opérationnelle au niveau d'une politique de formation d'un capital privé national et donc à celui de la pratique d'une investigation s'y rapportant, au niveau de l'analyse de l'accumulation privée nationale, elle paraît stérilisante :

- elle ne fait que localiser un phénomène occultant les mécanismes de formation de capital,

- par son caractère global, elle limite la prise en compte d'une évolution intersectorielle de la formation de capital national, pourtant perceptible,

- elle donne une image statique de l'accumulation locale, alors qu'en fait une très nette tendance au dynamisme accumulatif paraît évidente (cf. 35 Evolution de l'investissement). L'approche sectorielle est équivoque puisqu'elle laisse croire à un immobilisme patent des bourgeoisies locales, alors que les initiatives dont elles font preuve, dans le sillage de celles de l'Etat ou avec son aide, les font entrer de plain-pied dans un processus d'accumulation élargie.

En conséquence, il semble préférable de concevoir une analyse globale du mécanisme de formation de capital privé national en y intégrant explicitement les variables qui l'induisent : promoteurs, moyens et besoins de financement, choix et secteurs d'investissement, Etat et facteur temps.

Il s'agit de dynamiser et d'ouvrir la problématique de cette formation de capital privée, pour passer du simple repérage sectoriel, à l'accumulation en que stratégie économique d'un groupe social défini, groupe situé dans un processus de stratification sociale induit par des dynamismes différentiels et par l'action de l'Etat, et aboutissant à l'apparition, l'extension et le renforcement des rapports sociaux qui prévalent en économie de marché.

Dans le cas de l'enquête Boulangerie, l'étude des caractéristiques de l'investissement se fera à partir de l'échantillon au 1/4 et permettra de tenter un dépassement de la seule énumération des investissements sectoriels.

L'évolution, l'intensification et les moyens de financement de la formation de capital des promoteurs ivoiriens ont été précisés sur un échantillon réduit d'une douzaine de promoteurs de boulangeries ivoiriennes.

Au cours d'un entretien direct, avec passage d'un questionnaire, nous avons établi, pour chaque promoteur, une rétrospective économique qui a porté sur :

- les secteurs d'investissement (vu supra),
- les dates de mise en activité,
- les montants courants investis
- les moyens de financement mobilisés.

Ce sondage permettra de dégager des indications et tendances d'évolution au niveau de chacun de ces paramètres.

### 35. Evolution de l'investissement global

L'expansion des investissements a été repérée au niveau de l'échantillon au 1/4 par interview directe des promoteurs.

Ceux-ci ont énuméré, en partie ou totalement, les montants des investissements sectoriels réalisés (ou à venir) annuellement ainsi que les moyens de financement utilisés.

A partir de ces données, nous avons établi, pour chaque promoteur, un graphe d'investissement brut courant cumulé, sur la période 1959-1977.

Le faisceau de graphes ainsi obtenu est caractérisé par une faible dispersion des tracés individuels autour d'un trend de forme exponentielle.

L'équation de la droite moyenne est du type :

$$y = a^x$$

avec  $y$  = Investissement brut courant annuel ( $k_n$ )

$x$  = année  $n$

$a$  = 1,19 (évaluation logarithmique)

$$k_n = (1,19)^n$$

L'accroissement annuel de l'investissement des promoteurs peut donc être évalué à :  $k_n = (1,19)^n$ .

La pente ainsi déterminée fait apparaître un doublement du montant courant d'investissement brut tous les quatre ans, ou une croissance annuelle nominale moyenne de 18,5 %.



En retenant arbitrairement une augmentation positive réelle du capital investi de 13,5 % l'an, on obtient, pour la période 1959-1977, une multiplication par 10 du stock d'investissement, tous secteurs confondus (de 4 à 40 MCF, en francs constants 1959).

Compte tenu de l'étroitesse de l'échantillon des promoteurs ivoiriens de boulangeries, il semble difficile d'en dégager une stratégie sectorielle particulière, en matière de formation de capital : il n'apparaît pas un ordre particulier suivant lesquels les secteurs d'accumulation s'organisent dans le patrimoine de l'agent. Ce qui ne signifie pas qu'une articulation chronologique n'existerait pas entre les différents secteurs d'investissements au niveau d'un ensemble plus significatif de promoteurs.

Cette interrogation nous renvoie à une investigation qui porterait spécifiquement sur la fonction d'investissement des privés ivoiriens, en prolongement de l'analyse de leurs fonctions d'épargne.

Du point de vue du financement, une constatation empirique, nous conduit à affirmer que plus l'accumulation s'intensifie, plus le financement sur fonds propres se réduit; et ainsi nous verrons que pour la Boulangerie, le crédit est la ressource essentielle, alors que dans les premières phases de cette accumulation individuelle, il ne représentait qu'une part modeste du financement.

La généralité de ce qui précède est à considérer davantage comme une ouverture de nos perspectives de recherche vers d'éventuelles, et nouvelles opérations de recherche connexes, que comme des résultats d'enquête proprement dit.

L'essai de prise en compte de la formation de capital productif privé national en tant que phénomène global, renvoie à une analyse élargie de l'accumulation, pluridimensionnelle.

Et l'étude des fonctions de revenus, d'épargne et d'investissement des promoteurs privés ivoiriens en constitue un aspect majeur, quoique sa réalisation concrète ne va pas sans poser un problème de méthode d'enquête.

Le repérage sectoriel et l'évolution de la formation de capital privé ivoirien ont fait apparaître deux caractéristiques nouvelles :

- d'une part, un élargissement de l'éventail des secteurs d'investissement ou une extension de l'accumulation privée nationale,

- d'autre part, une évolution exponentielle du stock de capital investi par les promoteurs nationaux ou une intensification de l'accumulation privée nationale.

Il ne résulte un processus d'accumulation élargi; entendons par là, la réinjection d'un surplus dans l'appareil de production, sous la forme d'un accroissement de capacité de production.

### 36. Promoteurs effectifs et promoteurs potentiels

A côté des créations effectives de boulangeries ivoiriennes, il nous a paru intéressant de prendre en compte les demandes de création, déposées obligatoirement à l'OPEI, et qui ont été finalement refusées par un des ministères ou organismes chargés d'accorder ces autorisation (cf. annexe 1).

Nous pouvons en attendre, a priori, deux éléments :

-d'une part une différenciation éventuelle entre investisseurs potentiels et effectifs;

-d'autre part une évaluation de la capacité de réponse de l'initiative privée à une opportunité économique induite par l'action promotionnelle de l'Etat.

Nous avons donc dépouillé systématiquement les "dossiers-projets" de boulangerie archivés à l'OPEI, en retenant principalement les éléments d'identification du promoteur ainsi que son plan de financement.

#### 361. Caractéristiques socio-économiques des promoteurs potentiels

Il n'apparaît pas de différences majeures entre les promoteurs effectifs et les promoteurs potentiels. La ventilation des catégories socio-professionnelles est pratiquement semblable et leurs activités économiques de même nature.

On notera tout de même une représentation un peu plus importante des agents de l'Etat parmi les promoteurs effectifs (68 % contre 48 %).

Secteur d'activité	Secteur Public	Secteur Privé
Promoteurs potentiels	48 %	52 %
Promoteurs effectifs	66 %	34 %

#### 8. Répartition des promoteurs effectifs et potentiels par secteur d'activité.

Si l'on fait l'hypothèse que la capacité de financement ou d'endettement des promoteurs, potentiels ou effectifs, appartenant au Secteur Public et Privé, est identique, leur accès différentiel à la formation de capital dans le secteur boulangerie (si toutefois, il est significatif) demanderait à être expliqué.

On peut, sous toute réserve, avancer trois causes :

-la première contingente, qui pourrait tenir à la "rente de situation" dont disposeraient les cadres et les responsables du Secteur Public et assimilé, puisqu'en effet, l'Etat, leur employeur, est à l'origine de cette promotion sectorielle; de ce fait, ces agents seraient plus à même de saisir les opportunités que celui-ci développe;

-la seconde, qui tiendrait à la solvabilité des agents de l'Etat vis à vis des banques;

-la troisième politique, qui verrait l'Etat favoriser sa propre élite dans des activités productives privées connexes, assurant ainsi à la classe politique au pouvoir une base économique effective.

Même s'il est vrai que la Boulangerie n'est pas toute l'économie ivoirienne, il apparaît que ceux qui investissent dans le secteur de panification sont aussi ceux qui, par forcément en tant qu'individus, mais comme groupe, accumulent dans les menuiseries industrielles, les plantations et l'immobilier, à grande échelle (cf. 35 Evolution de l'investissement global).

Les moyens de financement dont disposeraient les investisseurs potentiels sont semblables à ceux qu'utilisent les investisseurs effectifs (cf. 4. Besoins et Moyens de Financement).

Le crédit bancaire à moyen terme est prépondérant : il permet la mobilisation de 74 % des ressources nécessaires au financement des boulangeries ivoiriennes.

L'autofinancement et l'apport personnel constituent les autres moyens financiers disponibles.

L'ensemble de ces ressources couvrent les coûts d'investissement qui s'élèvent, en moyenne, à 15 MCFA par projet.

### 362. Réponse de l'initiative privée à l'action promotionnelle de l'Etat

Il est possible de mesurer l'impact que l'arrêt d'ivoirisation, édicté par le gouvernement en 1971, a eu parmi les agents ivoiriens, publics ou privés, à capacité de financement, effective ou potentielle, excédentaire (cette possibilité suppose le postulat suivant : si l'Etat n'avait pris aucune mesure législative en matière d'ivoirisation de la Boulangerie, les promoteurs nationaux auraient eu une propension à investir plus réduite).

Pour mesurer cet impact, nous avons enregistré l'évolution annuelle des demandes de création de boulangeries, déposées par des ivoiriens à l'OPEI :

	1971	1972	1973	1974	1975
Demandes annuelles	6	7	13	28	54
Demandes annuelles cumulées	6	13	26	54	108

#### 10. Evolution des demandes de création de boulangeries.

Sachant que, dans l'ensemble, aucune demande n'a été renouvelée d'une année sur l'autre et que chaque demande relève d'un promoteur ou groupe de promoteurs différents, on peut conclure à une croissance exponentielle du nombre de demandes qui transitent par l'OPEI.

Pratiquement, tous les ans, le phénomène de réponse <sup>cumulée</sup> est multiplié par 2, et sur la période la croissance globale correspond à une multiplication par 8 de la valeur initiale.

Ce taux de progression rapide nous fournit une bonne indication de l'impact que cette mesure législative a eu sur les investisseurs ivoiriens potentiels.

Au total, ce sont 108 promoteurs qui ont répondu à cette opportunité.

Si nous formulons l'hypothèse que chacune de ces demandes ait abouti, nous évaluons à une centaine le nombre de boulangeries ivoiriennes qui auraient été ouvertes en plus de celles qui l'ont effectivement été pendant la même période.

Le financement théorique de ces unités fictives aurait nécessité la mobilisation de :

$$15 \text{ MCFA} \times 100 = 1.500 \text{ MCFA}$$

dont les 3/4 auraient été fournis par les banques commerciales ou de développement (1.125 MCFA) et le reste financé sur fonds propres (375 MCFA).

Cette fiction permet d'évaluer la mobilisation d'épargne privée potentielle, finalement disponible pour toute autre opportunité d'investissement, toutes choses égales d'ailleurs.

L'ampleur même de cette réponse potentielle de l'initiative privée à l'action promotionnelle de l'Etat, pose question.



En effet, nous savons que l'Etat est intervenu à deux niveaux, en matière d'ivoirisation du secteur Boulangerie :

- en légiférant sur les conditions exclusives de créations de nouvelles unités de production,
- en arbitrant le nombre de créations de boulangeries.

Par la première mesure législative, l'Etat permet à l'initiative privée ivoirienne de se révéler, par la seconde, il cherche à moduler ses impératifs politiques d'ivoirisation, compte tenu de la capacité de production déjà installées et de l'évolution de la demande.

Dans ces conditions, la notion d'initiative privée, dans le cas de la Boulangerie, paraît spécieuse puisque l'Etat crée l'opportunité et assure par son action au niveau des attributions d'autorisations (mais aussi à celui des prix de productions comme nous le verrons) une certaine rentabilité à ce secteur d'activité

On débouche alors sur une situation paradoxale, que l'évolution des demandes de création nous a permis de mettre en évidence; l'initiative privée potentielle, face à la rentabilité élevée et protégée du secteur, s'en dispute l'accès, en regrettant le facteur limitant, mais nécessaire, que représente la procédure d'autorisation préalable à toute création.

C'est du fait même de cette double intervention de l'Etat que l'initiative privée potentielle atteint une telle ampleur.

Et croire qu'en situation de libre concurrence, l'initiative privée potentielle aurait été aussi active, revient à penser que l'information économique circule mal puisque la saturation du secteur ne réduit pas l'engouement des promoteurs, ou bien que l'évolution des conditions de fonctionnement du secteur n'est pas prise en compte par ceux-ci, ce qui est incompatible avec l'objectif de profit qui sous-tend cette accumulation.

La meilleure preuve de cette rationalité est que les promoteurs effectifs, regroupés au sein d'un syndicat professionnel que d'aucuns disent malthusien, redoutent et regrettent le laxisme de l'Etat en matière de créations de nouvelles unités de panification.

En conclusion, deux points essentiels sont à retenir :

- d'une part, l'initiative privée apparaît dans ce secteur d'activité et pour une large fraction des promoteurs, comme étant à la fois créée et limitée par l'action de l'Etat. Le terme peut donc sembler mal adapté à la situation qu'il caractérise;

-d'autre part, l'Etat ne peut mobiliser les investisseurs privés nationaux que sur des opportunités industrielles qui assurent un niveau de profit substantiel. C'est là un aspect déterminant de l'engouement de promoteurs ivoiriens, condition nécessaire de leur mobilisation.

Nous verrons, plus bas, quel est le niveau de cette rentabilité.

Après avoir étudié, les caractéristiques socio-économiques des investisseurs nationaux, nous préciserons leurs besoins et moyens de financement dans le chiffre suivant.

4. BESOINS, MOYENS ET CONDITIONS DE FINANCEMENT DES PRINCIPALES IMMOBILISATIONS IVOIRIENNES EN BOULANGERIE

41. Besoins et moyens de financement des principales immobilisations en Boulangerie

411. Besoins de financement

412. Moyens de financement

42. Aspects institutionnels et conditions de financement des boulangeries ivoiriennes.

421. Législation bancaire préférentielle

422. Cadre institutionnel

4221. Ressources

- a) USAID.
- b) Banque Mondiale
- c) Autre

4222. Aval : le fonds de garantie

4223. Financement

- a) Fonds Spécial de la SONAFI
- b) Financement des banques commerciales.

#### 4. BESOINS, MOYENS ET CONDITIONS DE FINANCEMENT DES PRINCIPALES IMMOBILISATIONS EN BOULANGERIE.

Compte tenu de l'homogénéité du capital technique installé et de celle des modalités de son financement, la présentation et l'évaluation des besoins et moyens de financement des immobilisations du secteur ivoirien de la boulangerie feront l'objet d'une brève présentation.

Puis, en aval de cette recension, nous préciserons la législation et l'organisation bancaires qui concourent à ce financement.

Le caractère privilégié des concours bancaires aux PME ivoiriennes nous conduira à envisager un autre aspect de l'action dynamisante de l'Etat sur la formation du capital privé productif national.

#### 41. Besoins et moyens de financement des principales immobilisation en Boulangeries

Un dépouillement systématique des plans de financement des boulangeries ivoiriennes installées nous a permis d'établir la structure et le montant du financement des immobilisations productives dans la branche.

Ces dossiers de financement ont été mis à notre disposition par l'Office de Promotion des Entreprises Ivoiriennes, organisme par lequel transite tout projet de Boulangerie.

##### 411. Besoins de financement

Le montant total des valeurs courantes d'acquisitions des principales immobilisations (terrain, bâtiment, machine et véhicule) s'élève globalement à 483,4 MCFA pour les 33 unités de production recensées, soit un investissement moyen unitaire de 14,7 MCFA.

Bâtiment et terrain :	3,5 MCFA	(24 %)
Machines	: 9,05 MCFA	(62 %)
Véhicules	: <u>2,15 MCFA</u>	(14 %)
	14,7 MCFA	

L'évaluation de l'investissement faite ici est le résultat moyen d'une somme de valeurs d'achat courante.

Ce montant en terme de prix du marché n'est guère significatif; ces 14,7 MCFA ne représentent pas la valeur effective d'une unité de production à

un instant donné, mais ce montant fictif n'est destiné qu'à fournir une indication à propos de la répartition moyenne et relative des différentes sources de financement.

#### 412. Moyens de financement

Les ressources mobilisées sont ventilées en moyenne par entreprise, de la façon suivante :

Crédit à moyen terme :	10,7 MCFA (73 %)
Crédit fournisseur :	0,5 MCFA (3 %)
Autofinancement et apport personnel :	3,5 MCFA (24 %).

On aura remarqué que 76 % des ressources mobilisées, le sont sous forme de crédit : crédit à moyen terme principalement auxquels s'ajoutent quelques crédits fournisseurs.

Le reste du financement (24 %) classé ici en rubrique "autofinancement et apport personnel" n'est en fait assuré que partiellement par une épargne individuelle ou collective.

En effet, l'apport personnel est souvent constitué par les bâtiments, et accessoirement par les terrains qui bénéficient, pour leur acquisition, d'un financement bancaire.

En conséquence, l'importance relative du financement sur fonds propres est inférieure à celle que nous avons évaluée précédemment.

Globalement, on retiendra que l'autofinancement constitue en moyenne un cinquième des ressources nécessaires à la création et à l'acquisition des immobilisations.

Cet autofinancement a pour origine les revenus tirés des différents investissements réalisés antérieurement ou parallèlement à l'activité de boulangerie.

Le salaire ne semble pas constituer réellement une source d'épargne. Par ses caractéristiques (niveau et régularité) il constitue davantage une caution vis à vis des banques. Sur ce point, il nous paraîtrait utile (bien que délicat en pratique) d'envisager la réalisation d'une enquête budget auprès d'un échantillon de ces promoteurs, effectifs ou potentiels, afin de préciser les facteurs déterminants de leur propension à épargner.

La relative faiblesse des fonds propres pourrait alors être expliquée, soit au niveau de l'existence même de cette épargne, soit à celui de sa mobilisation, puisque rien ne nous permet de dire si cette épargne est inexistante ou thésaurisée.

On peut tout de même avancer, en toute hypothèse, quelques remarques sur la liaison consommation-épargne-investissement de ces agents.

Le standing de vie que ces promoteurs développent, les conduit à des dépenses de consommation qui excèdent parfois leur revenu salarial disponible, pour une période donnée. Et c'est par le crédit à la consommation que l'écart entre dépenses de consommation et salaire est comblé.

Dans ces conditions, il paraît difficile de voir se dégager une épargne individuelle productive. Ou bien d'autres revenus rendent possible l'autofinancement d'une formation de capital, ou bien celle-ci est permise par un accès aisé au crédit bancaire. Et c'est cette dernière ressource qui nous apparaît comme principale.

On pourrait croire que le financement sur crédit constituerait une modalité de formation et de mobilisation d'une épargne privée, forcée en quelque sorte, dans la mesure où le remboursement des prêts est effectif.

Mais, en fait, les revenus dégagés des différents points d'investissements réalisés, permettent généralement d'assurer un remboursement des traites, sans modifier défavorablement la structure et le niveau de consommation nécessaire et ostentatoire.

Et successivement, les profits induits par l'accumulation productive, permettent un remboursement des emprunts, puis une augmentation réelle des revenus des promoteurs.

A aucun moment n'apparaît donc un choix entre épargne et consommation.

Au contraire, même, cette formation de capital, à terme, est susceptible d'améliorer le niveau et la structure de la consommation de ces promoteurs.

La capacité d'endettement individuelle est donc au centre de cette formation de capital.

#### 42. Aspects institutionnels et conditions de financement des boulangeries ivoiriennes.

La capacité d'endettement individuelle peut être déterminée à la fois par les revenus futurs du débiteur et par les conditions de crédit faites par le créancier.

Et à niveau de revenu égal, la capacité d'endettement d'un agent dépend directement des modalités auxquelles sont consenties les prêts.

Les promoteurs nationaux de boulangeries ont pu avoir accès à un financement bancaire, dans des conditions particulières que nous allons envisager maintenant.

#### 421. Législation bancaire préférentielle

La réforme du 14 novembre 1973, intervenue dans la politique monétaire et du crédit de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, a permis l'orientation économique des financements et la réalisation de l'objectif d'africanisation des économies nationales par une politique de crédit sélective.

Ainsi pour "les petites et moyennes entreprises nationales, définies comme étant celles dont les encours de crédit n'excèdent pas 20 millions CFA et qui appartiennent à des personnes physiques ressortissant d'un des Etats de l'Union ou à des sociétés dont le capital est détenu, à concurrence d'au moins 51 % par des nationaux (personnes physiques ou morales) de l'Union Monétaire et dont la gestion est assurée par des nationaux de celle-ci, les crédits sont, dans la limite des encours globaux prévus pour le secteur privé, refinancés en priorité et bénéficient également du taux d'escompte préférentiel" (5,5 % en février 1976)"

De plus, "le maximum refinançable auprès de la Banque Centrale, des crédits à moyen ou long terme est variable selon l'objet des crédits" mais c'est dans le cas des PME nationales que ce taux est le plus élevé : 90 % contre 75 % pour des investissements agricoles, 65 % pour ceux consacrés à l'industrie, par exemple.

Enfin pour ce qui est du niveau de rémunération des banques, la BCEAO stipule que celui-ci restera libre "dans la limite d'un maximum de 5 points au delà du taux d'escompte normal". Toutefois, cette rémunération est limitée à une fourchette variant de 1 à 3 points seulement, pour les crédits consentis aux PME nationales

(Source : Bulletin de la BCEAO n° 236 février 1976).

#### 422. Cadre institutionnel

Les ressources, l'aval public et le financement privilégiés dont disposent les promoteurs nationaux seront brièvement précisés.

## 4221. Ressources

Les ressources envisagées ici sont principalement celles mises à la disposition des banques de développement nationales par les institutions internationales.

Ces fonds émanent principalement de l'US Aid et de la Banque Mondiale.

a) l'US Aid assure le financement d'un programme de développement des entreprises nationales dans les pays de l'Entente (Côte-d'Ivoire, Haute Volta, Niger, Bénin, Togo). Ce projet s'est concrétisé en 1973 par l'ouverture d'un premier prêt de 7,5 millions de dollars destiné aux banques de développement des Etats membres, c'est à dire le Crédit de Côte-d'Ivoire et la Banque Ivoirienne de Développement Industriel pour la Côte-d'Ivoire.

En 1976, un nouveau prêt de 10 millions de dollars a été accordé dans le cadre du même programme.

b) la Banque Mondiale, dans le cadre de son projet d'assistance aux entreprises ivoiriennes, a ouvert pour cinq ans, une ligne de crédits d'un montant de 7,375 milliards de FCFA, renouvelable après emploi, à la demande du gouvernement ivoirien.

Ces fonds seront distribués par le Crédit de Côte-d'Ivoire et donneront lieu à la création d'unités de production dans le secteur garage (100 projets), le secteur menuiserie (60 projets) la confection (50 projets) et le secteur alimentaire (60 projets, dont une forte proportion de boulangeries).

Le prêt bancaire financé sur ressources Banque Mondiale représentera 60 % du coût total du projet, complété à concurrence de 30 % par un crédit accordé par une banque commerciale, les 10 % du promoteur assurant le reste du financement.

De 1974 à 1981, ce seront donc près de 10 milliards de FCFA de ressources internationales qui alimenteront le financement de la promotion des PME ivoiriennes.

A cela s'ajoutent diverses ressources provenant du FAC, de la Caisse Centrale de Coopération Economique, de l'Agence Canadienne pour le Développement Industriel et du Kredit Austalt für wiederaufbau.

## 4222. Aval

Le fonds de garantie des crédits accordés aux entreprises ivoiriennes a été créé en 1968. Il intervient lors d'attribution de prêts bancaires d'équipement pour garantir la solvabilité du promoteur ivoirien. C'est une institution financière publique.



Le montant du prêt garanti par le Fonds doit être théoriquement inférieur à 25 MCFA, de fait, il excède rarement les 50 MCFA.

L'apport personnel doit assurer 20 % du financement du projet (ou 10 % seulement, si la SONAFI apporte son concours).

Le taux d'aval, fixé par le Fonds de Garantie est variable, mais toujours inférieur à 80 % du montant total de l'investissement. Et plus les garanties personnelles du promoteur sont importantes, plus le Comité de Gestion du Fonds réduit le taux d'aval.

En cas de faillite du promoteur, la banque créditrice doit mettre en oeuvre tout moyen pour recouvrer ses créances.

Le Fonds n'assure le remboursement des dettes bancaires du promoteur, que si un passif subsiste après la liquidation des biens de l'entreprise ou de ceux du promoteur, et qu'au pro rata du taux d'aval déterminé préalablement.

Le Fonds de Garantie dispose de 400 MCFA des ressources budgétaires dont 160 MCFA ont été engagés de 1969 à 1973 pour garantir des prêts bancaires accordés à des promoteurs nationaux de boulangeries.

Jusqu'en 1975, 23 boulangeries ivoiriennes avaient reçu la garantie du Fonds. Dix d'entre elles ont eu des retards dans leur remboursement de prêt bancaire.

Le Fonds, sollicité par les banques, peut relancer les débiteurs, mais n'interviendra financièrement qu'en cas de liquidation de l'entreprise.

#### 4223. Financement

Deux types de financement sont à distinguer :

- le financement spécifique accordé par la SONAFI et son Fonds Spécial pour les Petites et Moyennes Entreprises ivoiriennes,
- le financement ordinaire des banques commerciales.

##### a) Fonds Spécial pour les Petites et Moyennes Entreprises Ivoiriennes :

La SONAFI définit elle-même ce Fonds de la manière suivante :

"Par le décret n° 70.591 du 7 octobre 1970, il a été créé au sein de la SONAFI, un Fonds Spécial, dit Fonds Spécial pour les Petites et Moyennes Entreprises spécifiquement destiné à aider financièrement les petits promoteurs ivoiriens en vue de la création ou du développement de leur entreprise".

"Le Fonds Spécial a donc mis en place une formule de crédit à long terme venant en complément de l'apport personnel fourni par l'intéressé.

Le terme de remboursement de ces prêts étant fixé après le remboursement de tous les autres prêts contractés, l'intervention de la SONAFI est considérée par les banquiers commerciaux et par les autorités monétaires comme un apport de quasi-capital, ce qui met ces entrepreneurs en mesure de bénéficier de crédits éligibles au réescompte.

Les prêts du Fonds Spécial sont consentis au taux de la Banque Centrale et ne s'adressent évidemment qu'à la catégorie des entrepreneurs ivoiriens ne disposant pas véritablement de garanties ou de Fonds Propres jugés suffisant par une banque commerciale".

La structure de financement à laquelle participe le Fonds Spécial est la suivante :

- Fonds propres du promoteur : 10 %
- Participation Fonds Spécial : 15 %
- Banque Commerciale : 75 %

Le rôle du Fonds Spécial va sans doute être minoré par les nouvelles conditions de financement proposé par la Banque Mondiale, qui nous l'avons vu, limite l'apport personnel à 10 %.

Jusqu'au début de l'année 75, le Fonds Spécial avait participé au financement de 9 boulangeries ivoiriennes, soit 20 % du nombre total d'unités de productions ivoiriennes installées à cette date.

#### b) Financement des banques commerciales

Les banques commerciales ne pratiquant pas de mesures préférentielles propres ou matière d'octroi de crédits aux PME ivoiriennes, en dehors de celles édictées par la BCEAO, les quelques remarques que nous leur consacrerons ici, seront destinées à mettre en évidence la difficulté qu'il y aurait à concevoir un bilan quantitatif de la distribution de crédits avec PME ivoiriennes par les dites banques commerciales.

En effet, la collecte de statistiques relatives aux financements effectivement consentis aux entreprises nationales par les banques, commerciales principalement, est difficile, voire impossible.

Des raisons techniques en sont la cause, affirment les banquiers, car ils ne distinguent dans leur listing des encours de crédit ni la nationalité des entreprises bénéficiaires, ni les secteurs d'activité de celles-ci.

Si bien que la recension des prêts accordés aux industriels nationaux nécessite une compilation laborieuse et inutile pour ces institutions de crédit.

Tant que la Banque Centrale n'émettra pas des directives en vue de rendre possible la mesure de ces données, suivant une méthode qui reste à définir, il sera hasardeux de mesurer l'impact d'une politique sélective de crédit, établie au profit des promoteurs nationaux.

Dans le contexte actuel, les quelques informations chiffrées, collectées auprès des banques commerciales de la place, sont sans intérêt.

Nous avons songé à recenser, pour les secteurs étudiés (Menuiserie et Boulangerie), les dossiers de crédits ouverts dans les banques commerciales, d'en évaluer les encours et l'importance des impayés.

De plus, nous aurions souhaité faire apparaître l'attitude des banques par rapport à l'entreprise ivoirienne de petite et moyenne dimension.

Mais tant au niveau de la quantification des ressources qu'au niveau de la stratégie bancaire, nous n'avons pu disposer d'éléments autre que verbaux ou sommaires.

Dans ce contexte, il nous paraît difficile de maintenir un tel axe de recherche si des mesures de coordination entre objectif de promotion de PME ivoiriennes et possibilité technique d'investigation ne sont pas établies.

Ni les contacts avec la Banque Centrale ou la Centrale de risques n'ont permis de dépasser la difficulté rencontrée au cours de la collecte directe.

La recension précédente était davantage destinée à spécifier les moyens volontaristes mis en oeuvre par l'Etat pour promouvoir la formation d'un capital productif national, qu'à quantifier les flux financiers ou monétaires induits par cette promotion.

## 5. SITUATION ET EVOLUTION DU SECTEUR BOULANGERIE

### 51. Situation d'exploitation et résultats

511. Remarques

512. Résultats d'exploitation

### 52. Evolution générale du secteur

521. Evolution de la demande

522. Evolution de l'offre

5221. Croissance des coûts des facteurs de production

52211. Evolution du prix de la farine

52212. Evolution du taux de salaire

52213. Evolution générale des charges de production

5222. Evolution de la capacité globale de production dans la  
branche dans le département d'Abidjan 1965-1975

5223. Caractéristique des unités de production créées

523. Réflexions générales

## 5. SITUATION ET EVOLUTION DU SECTEUR BOULANGERIE

Après avoir situé l'importance du processus d'ivoirisation dans la branche et précisé l'ampleur et les moyens de cette formation de capital national, il paraît nécessaire d'étudier les conditions de fonctionnement de l'activité à la fois en tant que cause apparente et essentielle au plan micro-économique, de l'accumulation ivoirienne et en tant que résultante de cette même accumulation dans la branche.

La présentation d'un compte d'exploitation synthétique de l'activité de boulangerie permettra d'évaluer la rentabilité normale des firmes.

L'étude de l'évolution comparée de l'offre et de la demande permettra de suivre les transformations qui ont affecté le marché du pain sous l'effet conjugué de la hausse des inputs et de l'accroissement de production.

L'intervention de l'Etat par son action au niveau des prix de vente et des autorisations de création et d'extension d'unités de fabrication apparaît donc au centre de l'activité et de ses résultats d'exploitation.

### 51. Situation d'exploitation et résultats

#### 511. Remarques

Il est notoire que l'engouement des promoteurs, qu'ils soient potentiels ou effectifs, trouve son explication dans les résultats d'exploitation particulièrement honorables que la branche a pu atteindre dans son ensemble.

Pourtant, les promoteurs justifient généralement leur choix d'investissement en premier lieu par des contingences personnelles ou des opportunités favorables qui s'offraient à eux. Ce faisant, il ne fournissent pas la raison de leur choix, mais rappellent seulement le parcours anecdotiques qui les y a conduit.

En amont de leur projet d'investissement, les promoteurs se réfèrent souvent à des éléments extra économiques en guise d'explication (relations personnelles qui ont orienté ce projet, soucis d'assurer l'avenir...).

Les conditions objectives, et exclusives d'accès des nationaux à la formations de capital dans la branche ne sont pas citées, bien que, nécessairement, elles soient connues et utilisées par ces promoteurs.

De même, les résultats obtenus par les entreprises, dans leur ensemble, ne sont pas invoqués comme éléments déterminants du choix d'investissement.

Certes, les promoteurs, pour la plupart, reconnaissent avoir tiré des profits substantiels de leur activité; mais alors ces gains sont justifiés, au plan fonctionnel, par une saine gestion de l'entreprise, et au plan éthique, comme étant la juste contre partie d'un effort.

Effort que les promoteurs voient comme un renoncement à une consommation présente en vue de la constitution d'une épargne à investir, non sans risques. Le profit n'est que la résultante aléatoire de ces éléments essentiels.

Dans ce raisonnement, l'ordre des facteurs est inversé, et ce qui est cause devient effet : le profit n'est que le juste aboutissement d'une somme d'efforts mais n'apparaît pas explicitement comme le facteur déterminant du choix de l'investisseur.

Mais au delà de l'apparence, il semble bien que, plus que l'existence d'un profit important ex post, ce soit la probabilité d'obtention de celui-ci, évaluée ex ante, qui oriente l'investisseur.

Et c'est sur ce point que l'intervention de l'Etat est essentielle pour assurer le succès de l'ivoirisation du capital.

L'action de l'Etat ne consistera pas seulement à fournir les moyens législatifs et financiers de la formation d'un capital national; il lui faudra subséquemment assurer des résultats d'exploitation attrayants pour les investisseurs potentiels et satisfaisants pour les promoteurs effectifs.

La présentation d'un compte d'exploitation synthétique permettra de préciser les résultats obtenus par une firme moyenne dans une situation de fonctionnement normal.

## 512. Résultats d'exploitation

Le compte d'exploitation-type qui sera présenté ici a été établi à partir des données que nous ont fournies l'OPEI, des techniciens de l'activité ainsi que le document de la Centrale des Bilans 1974.

La plupart des unités de production récemment créées par des promoteurs ivoiriens ne dispose pas encore de véritables comptes de gestion, et c'est donc par recoupement de ces diverses informations que nous avons pu dresser un compte d'exploitation schématique, représentatif du niveau et des résultats du fonctionnement des entreprises créées par des promoteur ivoiriens.

Dans les conditions de fonctionnement qui sont celles de 1975, l'activité moyenne de chaque entreprise serait caractérisée par les paramètres suivants :

chiffre d'affaires annuel	:	63 MCFA
investissement total	:	24 MCFA
valeur ajoutée	:	23 MCFA
emploi total	:	16 personnes.

a) Recettes

La production journalière est évaluée à  
1,23 tonne de pain

La valeur courante de cette production, au prix du marché et compte tenu du poids du pain est de  
1,75 MCFA.

Le chiffre d'affaires annuel est de 63 MCFA.

a) Charges

1) La farine et les autres matières premières (sel, levure, acide ascorbique) nécessaires à cette production s'élèvent, en valeur courante annuelle à  
27 MCFA

2) Les frais de panification bruts comprennent :

- la main-d'oeuvre
- l'énergie
- l'entretien
- les frais généraux
- l'amortissement
- éventuellement le loyer,

et s'élèvent globalement, par an, à :  
21 MCFA.

Le total des charges annuelles est donc de  
48 MCFA

c) Bénéfice brut

Recettes-Charges = 15 MCFA

d) Bénéfice net avant impôt :

Bénéfice brut - Amortissement : 10,5 MCFA

## c) Résultat net

Il est obtenu par déduction du BIC (40 % pour les sociétés et 25 % pour les entreprises individuelles), du FNI (10 %), et s'élève à 5,25 pour les sociétés et à 6,325 pour les entreprises individuelles.

Si l'on rapporte les bénéfices nets réalisés au chiffre d'affaires, la rentabilité est évaluée à

$$6,3/63 = 10 \%$$

Le rendement du capital est égal au rapport :

$$\frac{\text{Bénéfice net}}{\text{Capitaux investis}} = \frac{6,3}{24} = 26 \%$$

La rentabilité des fonds propres investis est donnée par le ratio :

$$\frac{\text{Bénéfice net}}{\text{Fonds propres}} = \frac{6,3}{4,8} = 131 \%$$

Des avantages fiscaux accordés à l'entreprise viennent renforcer ces résultats

- exonération de la patente pendant 5 ans
- exonération des impôts sur les bénéfices pendant cinq ans
- autorisation d'importer en franchise les matériels étrangers nécessaires à la création de l'entreprise.

La problématique qui consisterait à affirmer que c'est le niveau de rentabilité de l'activité de boulangerie qui incite les promoteurs ivoiriens à y investir est spéieuse ou en tout cas insuffisante.

En effet, elle s'inspire formellement du système d'économie de marché, concurrentielle et libérale, alors que l'Etat est présent à chaque point stratégique de l'activité économique dans la branche.

Nous avons vu que l'Etat avait créé une législation exclusive, favorable à l'ivoirisation de la propriété industrielle dans la branche.

De plus, il intervenait autoritairement au niveau des créations et extension d'entreprises.

Par une batterie de mesures spécifiques, accordées par les institutions bancaires et sous le contrôle de la puissance publique, les promoteurs ivoiriens élargissent une formation de capital.

L'investisseur national, encadré par l'action dynamisante des pouvoirs publics, répond aux incitations de celui-ci dans la mesure où les opportunités révélées par l'Etat permettent d'escompter des profits substantiels.



Et ainsi l'élargissement de l'accumulation nationale au secteur de la boulangerie est le résultat d'une induction et d'un encadrement de l'Etat sur un groupe privilégié qui a répondu aux sollicitations des pouvoirs publics, compte tenu des espérances de profit que cette accumulation permettait.

Et ce niveau de profit lui même est assuré et contrôlé par intervention de l'Etat, tant du côté de la Demande par la taxation du prix du pain et du côté de l'offre par la fixation en partie, des prix des inputs (farine et salaire principalement) et par la détermination de la capacité de production par voie d'autorisation de création ou d'extension.

Le niveau de profit établi à partir du compte d'exploitation synthétique est, par nature, théorique.

Pratiquement, on devra différencier les grandes boulangeries étrangères des firmes ivoiriennes du point de vue de leur fonctionnement et des charges y afférant.

Les premières, par l'ancienneté de leur personnel, ont des charges salariales relativement plus lourdes. D'autre part, elles ne peuvent échapper, de par leur nature, aux différentes ponctions fiscales, directes et indirectes.

Les secondes, sur ce point, disposent d'un avantage certain, réduisant d'autant les charges de fonctionnement.

Il en résulte une compétitivité avantageuse pour les unités de production ivoirienne, à moins que cette "rente de situation" ne soit pas valorisée par celles-ci, faute d'une gestion efficace.

## 52. Evolution générale du secteur

Les transformations qui ont affecté l'activité économique du secteur de la boulangerie depuis 10 ans ont été profondes. Non seulement les principaux paramètres quantitatifs ont été fortement modifiés en hausse, mais la nature même de l'expansion du secteur s'est considérablement modifiée.

C'est de l'évolution conjointe de la demande de consommation et de l'offre de production que se dégagera une réflexion d'ensemble sur la situation sectorielle.

Nous limiterons cette investigation uniquement au département d'Abidjan, représentatif, à lui seul, de cette évolution et de son aboutissement.

## 521. Evolution de la Demande

### Cas du département d'Abidjan de 1963 à 1975

A partir des données de production de farine des Grands Moulins d'Abidjan, destinée aux boulangeries industrielles du département d'Abidjan, d'une part, et d'un coefficient de rendement pain/farine = 1,28, d'autre part, il est possible d'évaluer théoriquement l'évolution de la production de pain et partant la consommation, si l'on postule que la seconde est égale à la première.

Les volumes consommés seront ensuite rapportés aux évolutions du prix du pain au kilo. Il pourra ressortir de cette comparaison une éventuelle relation fonctionnelle.

Mais le caractère mécanique de l'évaluation de la consommation de pain oblige à faire preuve d'une certaine circonspection dans cette observation de l'effet-prix sur le niveau de la Demande.

De plus des phénomènes, mineurs, d'exportations occultes de farine vers les pays limitrophes, de stockages et déstockages de matières premières par les revendeurs ou les entreprises viennent biaiser partiellement les données annuelles de production.

D'autre part, des variables exogènes perturbent cette relation prix-consommation : croissance démographique urbaine, augmentation du revenu réel par tête, évolution de la consommation de pain par catégorie socio-professionnelle, prix relatifs des vivriers et principalement du riz substituable en partie au pain... autant de points sur lesquels on dispose de peu, ou pas, de données suffisantes.

Malgré ces approximations et incertitudes, on peut suggérer quelques tendances d'évolution de la demande, en rapport (possible) avec celle du prix du kilo de pain, du SMIG industriel et commercial et de la croissance démographique dans la zone, pendant la période 63/75.

	Quantité de pain consommée (1)		Prix moyen au kilo (2)		SMIG journalier urbain (3)		Population	
	en tonnes	indice	CFA	indice	CFA	indice	habitants	indice
1963	13.348	73	53	100	-	-	-	-
1964	16.234	89	53	100	339	100	-	-
1965	18.258	100	53	100	339	100	630.000	100
1966	21.243	116	53	100	339	100	-	-
1967	18.958	104	53	100	339	100	-	-
1968	21.288	117	61	115	373	110	-	-
1969	23.141	127	61	115	373	110	-	-
1970	25.808	141	69	130	466	137	900.000	143
1971	27.194	149	74	140	466	137	-	-
1972	28.460	156	74	140	466	137	-	-
1973	29.773	163	74	140	584	172	-	-
1974	31.636	173	108	204	(701	206	-	-
1975	27.768	152	(145	(256	)736	217	-	-
			)126	)238	736	217	1.400.000	222

11. Evolution de la consommation de pain dans le département d'Abidjan 1963 - 1975.

Source : (1) Statistiques fournies par les Grands Moulins d'Abidjan

(2) et (3) : Statistiques fournies par le Syndicat des Entrepreneurs de Côte-d'Ivoire

(4) Données tirées de l'Evaluation de la population en 1965 par unités administratives

J.P. Duchemin et J.P. Trouchaud  
O.R.S.T.O.M. Sept. 1967

et population rurale et urbaine par département et sous-préfecture.

Estimation 1965. Projection 1970.75.80.

Document de travail. Ministère du Plan, DED - DATAR.

En considérant le prix du pain comme fonction et sa consommation comme variable, trois séquences particulières sont envisageables :

a) de 1965 à 1969 :

	1965	1969	Accroissement moyen/an
Consommation de pain	100	127	6,1 %
Prix du kilo	100	115	2,4 %
SMIG journalier	100	110	2,6 %
Population du Dt d'Abidjan	100	132	7,3 %

Cette première période est celle de la stabilité des prix. Le prix de vente du kilo de pain passe de l'indice 100 en 1965 à 115 en 1969, soit une hausse linéaire de 2,4 % l'an (la hausse moyenne des prix à la consommation familiale africaine et européenne à Abidjan a été pendant la même période de 2,7 % l'an).

La valeur réelle du kilo de pain n'a guère varié : le rapport prix-salaire est passé de 1 à 1,04.

Dans ces conditions de prix et de revenus, la consommation est passée de l'indice 100 en 1965 à 127 en 1969, soit 6,1 % l'an (globalement, la consommation des Ménages en Côte d'Ivoire, en produits industriels, s'est accrue de 6 % par an sur la période).

La population totale localisée dans le département d'Abidjan s'élevait à 630.000 habitants en 1965, puis à 837.000 en 1969, soit 7,3 % de croissance annuelle.

Le taux de croissance de la consommation de pain et celui de la population concernée apparaissent assez peu différents l'un de l'autre.

A niveau de prix réels constants, et toute choses égale d'ailleurs, on peut avancer que l'évolution des quantités de pain consommée est fonction d'une donnée structurelle : la croissance démographique.

Il paraît difficile d'aller au delà de cette généralité sans passer par une enquête-budget, d'où se dégagerait des modes de consommation par catégorie socio-professionnelles, liés à l'évolution de leurs revenus et des prix.

b) de 1969 à 1974

	1969	1974	moyen au
Consommation de pain	100	136	5,7 %
Prix du kilo	100	177	12,2 %
SMIG journalier	100	197	14,5 %
Population	100	153	8,8 %

La hausse des prix se développe et le prix du kilo de pain au détail passe de l'indice 100 en 1969 à 177 en 1974, soit 12,2 % d'augmentation moyenne annuelle.

Le SMIG industriel et commercial s'accroît de 14,5 % par an.

Le prix réel du pain est resté à peu près stable en passant de la valeur relative 1 à 0,9.

La consommation, sur la période, est passée de l'indice 100 en 1969 à l'indice 136 en 1974, soit 5,7 % par an.

L'articulation de ces différents indices permet de rappeler qu'à prix réels constants (malgré une hausse nominale plus sensible que sur la période 1965/1969, et c'est ce qui justifie la définition de cette seconde phase), la consommation de pain n'a pas nettement infléchi son rythme de croissance : de 6,1 % en 1965/1969 à 5,7 % en 1969/1974.

Par contre le taux de croissance démographique a subi une évolution plus soutenue en passant de 7,3 % en 1965/1969 à 8,8 % en 1969/1974.

Ce décalage croissant entre expansion démographique et développement de la consommation de pain pourrait être expliqué par des substitutions alimentaires compte tenu des variations des prix relatifs du pain (en hausse) par rapport à d'autres produits alimentaires de base tels que le riz par exemple, dont le prix de détail nominal passe de l'indice 100 en 1969 à 127 en 1974, alors que celui du pain varie de 100 à 177 sur la même période.

c) 1974-1975 :

L'inflation s'amplifie, et, en un an, le prix moyen du kilo de pain augmente de 25 % à la suite des hausses du prix de vente de la farine.

Le SMIG passe de l'indice 100 en 1974 à l'indice 105 en 1975.

Le prix réel du pain passe relativement de 1 à 1,19, soit 19 % d'augmentation effective.

L'impact de cette hausse nominale et réelle du prix du kilo de pain a un effet immédiat sur les quantités consommées qui passent de l'indice 100 en 1974 à l'indice 87 en 1975, soit 13 % de régression.

La croissance annuelle de la population dans le département est restée constante (8,9 %).

Ces comparaisons suggèrent les remarques suivantes :

La consommation de pain ne paraît guère sensible aux variations nominales du prix du kilo de pain.

A prix réel constant, des variables de structure telles que la croissance démographique ou la structure de consommation déterminent le niveau de la demande.

A prix réel croissant, l'effet-prix paraît jouer sur le volume de la consommation du bien avec une élasticité négative. Cet effet-prix pourra être d'autant plus sensible que les biens de consommation substituables au pain évoluent dans un même rapport avec celui-ci, et donc que leur coût relatif est proche de 1 (a fortiori si celui-ci est inférieur à 1).

Cette élasticité négative repérée en 1975 paraît encore être active en 1976.

En effet, la baisse du prix courant du kilo de pain qui était intervenue à la fin de 1974 suite à une baisse du prix de la tonne de farine, a été compensée par une hausse dans les premiers mois de 76.

A en croire les boulangers, la demande aurait réagi négativement à cette hausse qui recréait la situation du marché qui prévalait au cours de 1975 (élasticité négative).

La hausse du SMIG appliquée au cours du premier semestre 1976, par redressement du salaire réel, a sans doute permis de stabiliser la demande.

Globalement, la consommation de pain apparaît donc en croissance stable (davantage par extension du marché que par augmentation de la consommation par tête) sous réserve que la capacité réelle d'achat de la Demande soit assurée; dans le cas contraire, il semble qu'une réduction ou un transfert de consommation du bien s'opère, au détriment du niveau nutritionnel (pour toute chose égale d'ailleurs) ou au profit d'autres produits de consommation de base.

Inversement, on peut penser sans doute qu'une baisse du prix réel du pain, ou de son prix relatif aux vivriers, déboucherait sur une croissance de la consommation, à la fois par augmentation de la quantité consommée par les catégories socio-professionnelles intermédiaires, par un accès à cette consommation pour celles au revenu plus réduit; les nantis étant considérés comme saturés.

Après avoir envisagé les facteurs qui agissent sur la Demande, nous tenterons de cerner l'évolution de l'appareil de production, eu égard à la demande d'une part et, d'autre part, compte tenu de l'expansion de la capacité de production par création de nouvelles unités d'une nature particulière.

De ces différents paramètres résultera une évolution de la production et de son coût moyen.

## 522. Evolution de la production

Pendant la décennie 65-75, les paramètres déterminants de l'offre auront été les coûts de production et la capacité globale de production.

L'évolution des premiers est indiquée par la hausse des prix courants des inputs (farine, combustible, salaire...) ainsi que l'augmentation des annuités d'amortissement induite par les coûts croissants d'acquisition des immobilisations.

La croissance de la seconde est donnée/par l'augmentation, dans la zone d'Abidjan, du nombre de fours installés et en activité pendant la période 65-75.

### 5221. Croissance des coûts de production

Les 3/4 des charges d'exploitation sont représentées par des achats de farine (55 %) et les frais de personnel (20 %).

C'est par généralisation de leur mouvement conjoint que nous appréhenderons l'évolution générale des coûts de production.

Le procédé paraît acceptable dans la mesure où 90 % des charges d'exploitation sont variables. Les frais fixes (10 % environ) comprennent les frais financiers, impôts indirects, amortissements, charges fixes diverses...

### 52211. Evolution du prix de la farine

La farine, importée partiellement jusqu'en 1964, est actuellement produite en totalité par une seule minoterie : les Grands Moulins d'Abidjan, qui fournit l'ensemble du marché national.

Les 2/5 de cette production sont destinés au département d'Abidjan, où les boulangeries industrielles en utilisent les 3/4, le reste allant aux ménages, aux pâtisseries et aux artisans (pain Ghana).

L'évolution de la production de farine boulangère des GMA, destinée aux boulangeries industrielles du département d'Abidjan est fournie par le tableau suivant :

	Volume de farine vendu aux boulangeries industrielles du département d'Abidjan(1)		Valeur courante d'une tonne de farine	
	en tonnes	indice	en CFA	indice
1966	16.596	100	34.401	100
1967	14.811	89	35.851	104
1968	16.631	100	37.034	108
1969	16.079	109	35.597	103
1970	20.163	121	35.651	104
1971	21.198	128	37.034	108
1972	22.234	134	38.434	112
1973	23.260	140	45.028	131
1974	24.716	149	52.996	154
1975	21.694	131	85.194 : 4 mois	248
			68.650 : 8 mois	200

#### 12. Consommation intermédiaire de farine par les boulangeries industrielles du département d'Abidjan 1966-1975.

La valeur courante d'une tonne de farine est une donnée exogène déterminée à la fois par les aléas de la production mondiale de blé face à une demande sans cesse croissante, et par les fluctuations monétaires.

Ces fluctuations de prix du blé sont directement représentées sur celui de la farine et, in fine, du pain.

(1) La consommation intermédiaire de farine par les boulangeries industrielles du département d'Abidjan représente un peu moins du tiers du volume de la production totale des Grands Moulins d'Abidjan.



De 1966 à 1975, le prix de la tonne de farine a été multiplié par deux alors que la production en volume ne s'élevait que d'un tiers.

Il en a résulté un triplement du chiffre d'affaires des GMA, dans le département d'Abidjan.

#### 52212. Evolution des taux de salaire

En prenant comme indicateur d'évolution du taux de salaire, le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti, nous disposons de statistiques officielles en matière de rémunérations salariales.

Le choix de cet indicateur officiel suppose que les salaires versés aux travailleurs du secteur boulangerie suivent effectivement l'évolution du SMIG.

Une enquête connexe, actuellement réalisée par un stagiaire économiste ivoirien, permet déjà d'affirmer que des écarts existent entre les rémunérations effectivement versées et les taux de salaire officiel.

Il en résulterait une forte mobilité d'emploi inter-entreprises, dans la branche, qui correspondrait à la recherche d'un avantage marginal, au niveau de la rémunération ou des conditions de travail.

Malgré les distorsions entre salaire nominal officiel et rémunération effective, le SMIG servira d'indicateur d'évolution du taux de salaire, en sachant que les rémunérations réellement perçues par les salariés seront le produit de ces taux officiels par un coefficient de correction réducteur.

Ces remarques faites, on retiendra que le SMIG a évolué de la manière suivante de 1966 à 1975 :

Années	1/11/63	1/7/68	1/1/70	1/8/73	1/2/74	1/7/74
Taux de W horaire moyen	40,3	46,64	58,4	73	87,6	92
Indice	100	116	145	181	217	228

#### 13. Evolution du SMIG applicable au secteur secondaire.

De 1966 à 1975, l'évolution des taux de salaire, établi à partir du SMIG, a conduit à une multiplication par 2,28 du salaire de base.

## 52213. Evolution générale des charges de production

A partir des indices d'évolution des prix des principaux inputs (salaire et farine), il est possible de proposer une évaluation moyenne de l'ensemble des charges de production.

L'indice global d'évolution des charges, pondéré par l'importance relative de chaque charge principale, varie de la façon suivante :

Années	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Indice moyen pondéré	100	103	107 110	106	115	118	121	144	170 173	243 207

En dix ans, la valeur nominale des inputs a doublé, soit 7,2 % de hausse linéaire annuelle.

L'évaluation de cette moyenne pondérée indicielle suppose que les coefficients techniques de production, dans l'activité, soient fixes et qu'une hausse des prix de ces inputs ne puisse les modifier (substitution nulle des facteurs de production).

Quels que soient le volume et la valeur de la production, ainsi que le coûts des facteurs productifs, la quantité relative d'inputs reste invariable.

Ces coefficients techniques sont d'ailleurs établis par la Chambre d'Industrie :

- la production d'une tonne de pain nécessite 0,781 tonne de farine,
- un ouvrier fabrique, en moyenne, 2 tonnes de pain par an; sa rémunération est officiellement réglementée par la convention collective du 19 juillet 1958.

En conséquence, la structure des charges du compte d'exploitation synthétique, qu'elle soit mesurée en quantité d'inputs ou en valeur nominale est restée stable sur la période 1966-1975 (fonction de production à coefficients fixes).

Cette hausse générale des charges, a eu pour effet de gréver le prix de revient de la fabrication du pain, et toute chose égale d'ailleurs, de réduire, en moyenne, le ratio : Résultat Brut d'Exploitation/chiffre d'affaires.

Le réajustement de ce rapport ne peut être obtenu que par l'augmentation des recettes, sans nouvel accroissement des charges, c'est à dire sans production supplémentaire.

Ce qui revient à hausser la valeur globale d'une même production, et donc à augmenter la valeur d'échange de l'unité du bien produit.

Et compte tenu de la taxation du prix du pain par les Pouvoirs Publics, cette augmentation relève d'une procédure contrôlée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

A chaque variation du prix de la farine, imposée par le cours mondial du blé, une révision officielle des prix et poids du pain est opérée à la demande des professionnels de la branche, groupés au sein d'un syndicat. Ceux-ci présentent, à l'appui de leurs doléances, un compte d'exploitation synthétique qui rend compte de l'impact de la hausse du coût des facteurs de production sur leurs marges bénéficiaires.

Les nouveaux prix officiels tiennent compte des évaluations qui sont proposés à la Direction de Prix, et par les grandes entreprises européennes de boulangerie à productivité élevée et au matériel largement amorti, et par les entreprises moyennes ivoiriennes plus récentes.

Cette procédure de négociation est pratiquement automatique et consiste à répercuter les hausses des prix des inputs au niveau des prix de détail, le plus fréquemment par baisse du poids du pain, à prix constant.

Mais entre la hausse des prix des facteurs et celle du pain, un délai de quelques mois s'est souvent écoulé. On peut penser que l'apparente passivité de l'Etat n'est pas le produit d'une lenteur bureaucratique, mais plutôt, une attitude volontaire, avantageuse pour le consommateur.

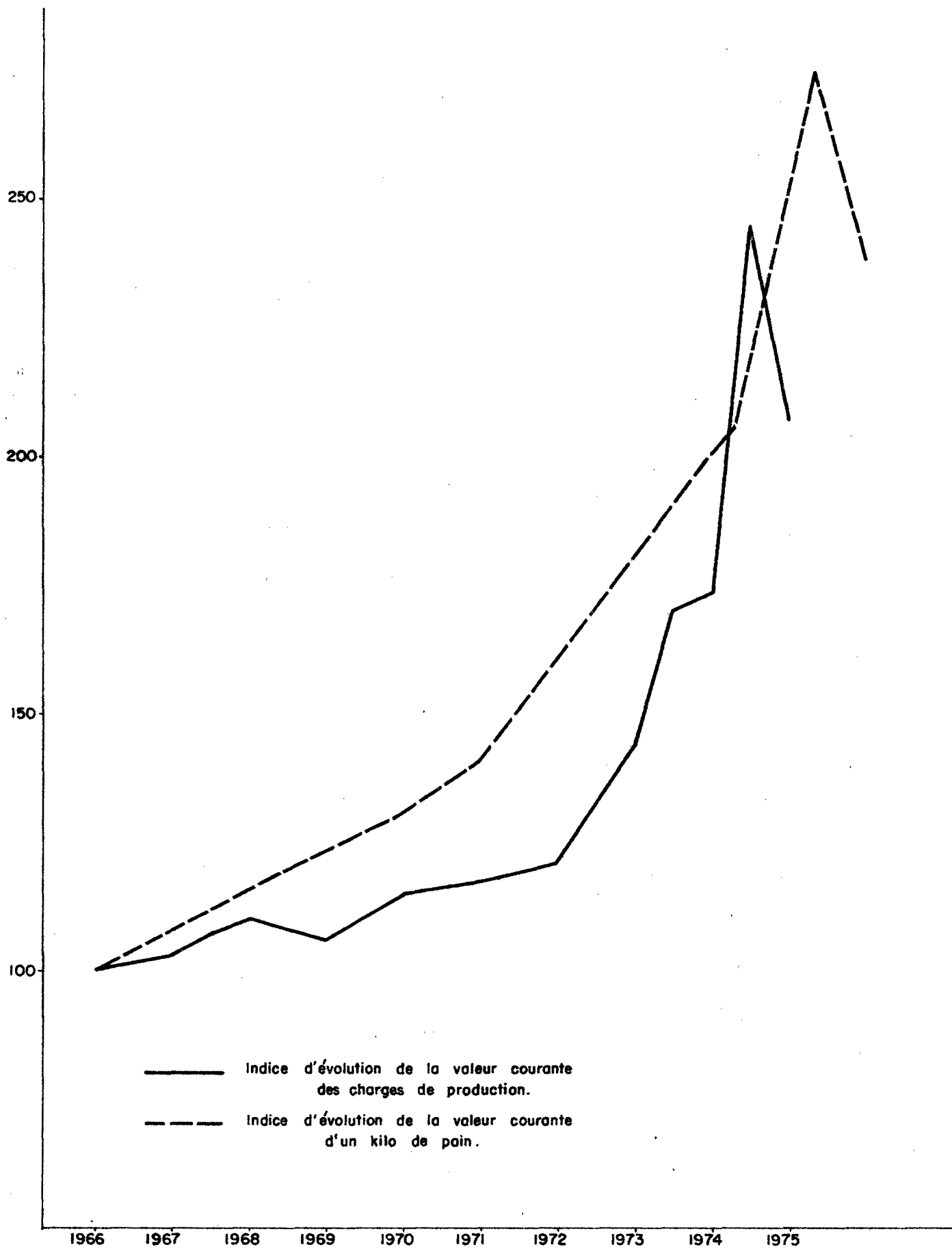
L'objectif des professionnels est évidemment de sauvegarder leur marge bénéficiaire puisque quelle que soit l'évolution des prix de détail, la consommation évolue à taux constant, excepté en cas de hausse réelle du prix du pain.

Pratiquement, il en résulte globalement une évolution parallèle de l'indice des charges de production et de celui du prix moyen du kilo de pain (cf. graphique 3).

Par cette procédure l'Etat entend maîtriser, ou au moins contrôler, un levier économique qui permet :

- de maintenir un prix réel stable pour un produit alimentaire de base,
- d'assurer un certain niveau de profit aux producteurs afin de rémunérer et de stimuler l'accumulation privée nationale dans la branche.

# EVOLUTION INDICIAIRE DES CÔÛTS DE PRODUCTION ET DU PRIX MOYEN DU KILO DE PAIN (1966-1975)



5222. Evolution de la capacité globale de production dans la branche dans le département d'Abidjan 1965-1975.

Théoriquement, la capacité technique de production peut être évaluée à partir, non pas du nombre de boulangeries, mais de celui des fours qui représentent une unité technique productive beaucoup plus homogène.

C'est par la création de nouvelles boulangeries et donc par la mise en service de nouveaux fours que la capacité de production du secteur se développe; et nous savons que depuis 1971 ces nouvelles unités sont exclusivement ivoiriennes.

1		2		3		4		
Nombre de fours cumulés en fonctionnement		Chiffre d'affaires courant annuel		Chiffre d'affaires moyen courant par four et par an		Volume de farine panifiée par four et par jour		
V.A.	Indice	MCFA	Indice	MCFA	Indice	Sac de 50 kg	Indice	
1966	25	100	1.126	100	45,04	100	37	100
1967	32	128	1.005	90	31,41	70	26	70
1968	47	188	1.299	115	27,64	61	20	54
1969	51	204	1.412	125	27,69	61	20	54
1970	59	236	1.781	158	30,19	67	19	51
1971	64	256	2.008	178	31,38	70	18	49
1972	66	264	2.106	187	31,91	71	19	51
1973	67	268	2.203	195	32,88	73	19	51
1974	69	276	3.417	303	49,52	110	20	54
1975	74	296	3.503	311	47,33	105	17	46

14. Evolution de la capacité de production.

La colonne 1 a été établie à partir des statistiques sectorielles fournies par la Chambre d'Industrie.

Des données relatives au nombre de fours installés dans le département d'Abidjan, nous avons défalqué 10 % du total cumulé annuel, afin de tenir compte, arbitrairement, des unités de production arrêtées pour causes techniques ou autres.

La colonne 2 est le produit du volume de farine panifiée dans le département par le prix de détail moyen du kilo de pain.

La colonne 4 est le résultat du rapport :

Production de farine des GMA destinées aux  
boulangeries industrielles du département d'Abidjan

---

Nombre de fours en activité  
x 365 (jours par an)  
x 50 (poids en kilo d'un sac de farine).

Ces données ne sont destinées qu'à fournir des tendances d'évolution et leur valeur absolue n'est à utiliser qu'avec circonspection.

Du tableau précédent, il ressort que sur la période étudiée, le nombre de fours en activité a augmenté de près de 300 %, alors que la consommation de pain, en volume évoluait dix fois moins vite puisqu'elle passait de l'indice 100 en 1966 à 131 en 1975.

Ce renforcement décennal de l'appareil de production s'est accompagné d'une baisse du taux d'utilisation de la capacité de production et d'une réduction de la productivité en volume (-54 %).

Le taux d'utilisation de la capacité de production aurait pu être maintenu à un niveau élevé si la masse de capital technique installé avait évolué dans le sens qu'indiquait la réduction de la production par four, soit arrêt de l'investissement net ou, moins brutalement, par ajustement de l'offre de production.

Ainsi, des fours de taille plus adaptée, donc réduits quant à leur performance de production, auraient pu, semble-t-il, convenir dans ce contexte de multiplication rapide des unités de production concomittante à une consommation en croissance faible.

L'investissement d'un matériel dont le niveau de production optimal est supérieur à celui de la production effective aboutit à hausser inutilement les charges fixes (amortissement, entretien, frais financiers...).

Le coût moyen de chaque unité produite est alors supérieur à celui qu'aurait induit un investissement rationnel.

La capacité de production installée paraît donc en partie sous-employée et pourrait répondre à une augmentation sensible de la consommation de pain.

## 5223. Caractéristique des unités de production créées

Une des caractéristiques essentielles de ces firmes est la séparation entre la fonction de gestion et de production et celle de propriété.

Cette différence fonctionnelle n'est pas seulement formelle puisqu'elle aboutit à une hausse du coût moyen de production, compte tenu d'une demande qui tend à être relativement stationnaire, eu égard la relation prix du pain/consommation.

Le profil typique des unités créées est le suivant : des entreprises de moyennes dimensions (60 McFA de chiffre d'affaires et 20 employés en moyenne) dirigées effectivement par un gérant.

Le ou les propriétaires suivent, de manière variable, le fonctionnement de leur entreprise (et il peut difficilement en être autrement puisque nous avons vu (cf. 3 Situation socio-économique des promoteurs ivoiriens de boulangerie) qu'ils n'étaient pas des professionnels de l'activité mais davantage situés au centre d'un processus d'accumulation élargie.)

Le gérant est, là encore, (cf. Rapport Menuiserie p. 76) la cheville ouvrière de l'entreprise.

S'il est efficace, c'est au prix fort que le propriétaire se l'attachera; s'il est médiocre, ce sont des risques de vols, gaspillages et fraudes diverses dont la gestion de l'entreprise souffrira. Or, compte tenu d'une production, par four, relativement faible (50 % de la capacité potentielle de production), il n'est pas concevable de faire passer les profits de l'activité en rémunération d'un gérant responsable.

Plutôt que de détailler les éléments qui induisent des sur-coûts relatifs dans le type d'entreprises qui sont actuellement créées, on préférera définir un schéma de structure optimale de production (il va s'en dire que cet essai prend davantage la forme d'une pure hypothèse que celle d'une recommandation, puisque des éléments essentiels, extra économiques ne sont pas pris en compte ici).

On peut donc, en toute hypothèse, esquisser un autre modèle de promotion qui aurait vu la création d'entreprises, petites ou moyennes, semi-industrielles et de type familial (ce terme n'étant pas assimilable à artisanal, ni opposable à moderne).

Ces unités productives réduites auraient présenté l'avantage d'insérer plus étroitement les ivoiriens dans le tissu productif, non seulement du fait de leur propriété du capital, mais par la maîtrise de la technique.

Cela aurait supposer la fusion de la fonction de gestion et de propriété dans un même individu. Les avantages attendus, au niveau du coût moyen, pourraient être multiples.

Si nous raisonnons à partir d'une fonction de production à coefficients fixes et à rendements constants, aussi bien pour les entreprises effectivement créées que pour celles qui ne sont qu'imaginées ici, nous pouvons envisager les gains relatifs que la structure productive théorique permettrait dans le contexte actuel de consommation par rapport aux entreprises déjà installées.

Pour ce faire, nous observerons les variations que subirait chaque poste de charge du compte d'exploitation de l'activité.

L'opération ne débouchera pas sur une évaluation comparée du coût moyen, mais en indiquera seulement le mouvement général de baisse.

La réduction du coût moyen ne sera possible que si ces variations en baisse sont relativement plus importantes que la réduction de la production par firme, induite par cette transformation structurelle.

Chaque entreprise familiale produira moins, en volume, que les firmes qui sont actuellement installées mais cette production réduite se fera avec une forte utilisation de la capacité de production et à coût moyen minoré.

Variations des charges :

- a) farine : Quelle que soit la production de pain, et compte tenu de la nature des coefficients techniques, cette quantité d'imput est directement proportionnelle à la production. Donc, sur ce poste pas de gain relatif possible.
- b) emploi : Des réductions relatives importantes seraient réalisables ici. En effet, la confusion individuelle entre fonction de gestion et propriété impliquerait la disparition du poste de gérant, au demeurant coûteux, puisque le propriétaire serait en même le responsable de la gestion et de la production. De plus l'emploi familial permettrait de réduire relativement les coûts salariaux, du fait de la forme coopérative que prendrait l'organisation de la production dans l'entreprise. Une production plus réduite développerait la polyvalence des fonctions, et donc la disparition de certains postes (il est évident que la multiplication de ce type d'unités de production contrebalancerait la disparition d'emplois par unité de production que cette formule implique).



- c) frais de livraison : Ceux-ci deviendraient faibles, voire nuls, puisque, dans les zones à forte densité de population en tout cas, la multiplication des points de production, se substituerait au transport du produit fini.
- d) loyer : La confusion spatiale, non pas fonctionnelle, entre logement personnel et atelier de production verrait la disparition ou une réduction importante des charges locatives propres à l'entreprise.
- e) amortissement : La réduction plus que proportionnelle du capital productif par rapport à la production obtenue par amélioration du taux d'utilisation de la capacité de production et <sup>la</sup> disparition ou <sup>la</sup> limitation des livraisons par véhicules, entraînerait une baisse relative du coût de renouvellement des immobilisations techniques.
- f) frais d'entretien : Compte tenu des réductions précédentes, on peut envisager sans doute une baisse relative de ce poste.
- g) divers : Les risques de vol, fraudes, malversations seraient considérablement réduits. Le gaspillage tendrait à disparaître ou seraient bien moindre (échelle de production plus réduite donc contrôle plus aisé).

Il en résulterait globalement une amélioration de la productivité de l'unité de production et une baisse du coût moyen de production.

Au plan de l'ivoirisation, le capital, l'emploi la gestion et le savoir faire, seraient totalement entre les mains de nationaux.

Notre objectif n'est pas de présenter ici un autre modèle de promotion et d'en envisager les modalités concrètes de réalisation (formation, financement, encadrement etc...), mais c'est davantage de montrer, par symétrie, dans quelles conditions s'est réalisé le modèle présent.

Et ces conditions, au niveau du fonctionnement sont celles d'un coût relatif de production majoré.

### 523. Réflexions générales

Les conditions de fonctionnement mises en évidence précédemment, ont permis de repérer finalement trois types de facteurs qui agissent dans le sens d'une hausse du coût moyen de production.

- l'augmentation de la valeur courante des inputs importés et locaux,
- la surcapacité de production globale,
- la nature des entreprises créées.

Le premier type de facteur est une conjonction de données, induite par une inflation généralisée, davantage entérinée par les Pouvoirs Publics que véritablement maîtrisées par ceux-ci.

Par contre, le second et le troisième types de facteurs sont, en principe, maîtrisables par l'Etat, puisqu'ils sont le produit d'une politique promotionnelle volontariste.

L'amélioration du taux d'utilisation de la capacité productive consisterait simplement à stabiliser cette dernière à son niveau actuel, tout en observant l'évolution de la demande et l'élasticité de réponse des entreprises installées.

Cette action graduelle relève d'un simple ajustement sectoriel de l'offre à la Demande et est envisageable à court terme dans sa mise en oeuvre et à moyen terme dans ses effets.

Mais cet objectif de redressement du taux d'utilisation de la capacité de production installée est incompatible, dans les conditions d'offre actuelle, avec l'idée d'une réduction du niveau de rentabilité moyenne des entreprises de boulangerie.

Cette réduction, obtenue par élargissement de la concurrence, viserait à ramener le secteur Boulangerie à un niveau normal de rentabilité, c'est à dire à réorienter l'investissement privé ivoirien vers d'autres opportunités.

Le troisième type de facteur, au contraire ne relève pas d'une pondération l'action de promotion sur tel ou tel facteur, mais renvoie aux objectifs mêmes de l'ivoirisation du secteur.

En tentant de définir un autre schéma de promotion d'une structure de production dans la branche boulangerie, nous avons suivi un raisonnement doublement spécieux.

D'abord pour la simple raison qu'il existe déjà un appareil de production en fonctionnement et de plus sous-employé; en conséquence, si une modification structurelle intervenait, elle ne se ferait qu'après amélioration du taux d'utilisation de la capacité de production déjà installée, et portera sur des unités de fabrication petites et nouvelles. De là, il se posera sans doute la question de l'articulation de ces deux types de structure de production.

Ensuite ce raisonnement ne se déroule que dans la sphère économique et la recension des avantages différentiels d'un tel schéma promotionnel relève de la pure hypothèse. En effet, l'analyse doit prendre en compte les déterminants du modèle industriel promu et ces facteurs essentiels sont hors de la sphère économique.

Toute recommandation normative du type de celle envisagée précédemment nous paraît formelle car elle fait abstraction d'une cohérence d'ensemble du système ivoirien qui est régit par des choix spécifiques.

## 6. CONCLUSION

L'émergence ivoirienne dans le secteur de la Boulangerie est maintenant une réalité affirmée.

Les voies, les moyens et les conditions développés pour atteindre cet objectif majeur devaient donc faire l'objet d'une réflexion attentive, d'une part afin de capitaliser l'expérience acquise dans le domaine de la Boulangerie en matière de promotion industrielle, et d'autre part pour préciser la nature de cette formation de capital privé productif national.

De l'ensemble de notre analyse, nous dégagons trois points principaux qui constituent des charnières autour desquelles se sont articulées implicitement les différentes argumentations.

Ce sont le rôle prépondérant de l'Etat dans ce processus de capitalisation, le choix du secteur Boulangerie pour le réaliser et les relations entre structures de production ivoirienne et étrangère.

a) Rôle prépondérant de l'Etat dans la formation de capital privée dans la branche.

Depuis la genèse de cette accumulation sectorielle jusqu'à sa situation actuelle, la présence de l'Etat a été totale, que ce soit au niveau de l'investissement (législation, financement) ou du fonctionnement (prix des facteurs, taxation, fiscalité), du recrutement des promoteurs que de leur encadrement (OPEI).

Ce qui fait l'objet d'attention ici, ce n'est pas l'efficacité de cet interventionisme dont les modalités pourrait parfois être améliorées (mais cet aspect paraît mineur, compte tenu du dynamisme certain dont font preuve les Pouvoirs Publics pour atteindre un résultat probant).

C'est, en soi, cette puissante action de l'Etat qui est remarquable. Elle génère, par l'ensemble des moyens mis en œuvre, une capitalisation privée nationale, tout en l'orientant et la contrôlant.

Et si dans les secteurs d'investissement classiques (immobilier, transport, commerce, plantation) on peut à juste titre parler d'initiative privée ivoirienne, il semblerait que dans la boulangerie, on rencontre une forme hybride dans laquelle s'articulent la volonté publique et les intérêts privés.

L'Etat a élargi la formation de capital privé au secteur de la boulangerie, ou en tout cas, l'a très fortement et favorablement dynamisée.

Mais cette vision dualiste, Etat d'un côté et investisseurs privés de l'autre, paraît quelque peu stérilisante, car elle transcende la puissance publique en la déconnectant des rapports sociaux concrets.

Or, à ce point de l'analyse, on ne peut pas poser la question de la nature de l'Etat.

C'est dans la réponse à cette question que vient la clé de cette harmonie entre politique étatique et stratégie privée.

b) Le choix du secteur ne manque pas de soulever l'intérêt de l'observateur.

Ce choix relève, sans doute, d'une conjoncture sectorielle favorable. Mais on peut penser qu'au delà de cette contingence, la nature même de ce secteur se prêtait à cette promotion nationale.

Le caractère moderne dominant, et même exclusif de l'activité, permettait d'emblée d'assurer une formation de capital industriel, en faisant l'économie d'un choix, souvent problématique, entre promotion d'une structure artisanale ou création d'unités industrielles.

La quasi inexistence d'une structure artisanale a permis de développer, à marche forcée, une structure de production moderne capitaliste, sans avoir à subir l'entrave artisanale (en tant que structure à promouvoir ou à évincer).

De plus, nous l'avons vu, le niveau de profit attendu et les conditions de production (échelle, savoir-faire etc...) pouvaient correspondre à un choix optimum.

Pourtant, ce dynamisme national a sans doute engendré, malgré lui, une situation frictionnelle à l'égard des entités étrangères déjà en place dans la branche.

c) Relation entre entités ivoirienne et étrangère dans la branche.

Bien que les modalités d'ivoirisation de la branche relèvent d'un pragmatisme efficace et prudent, il n'en demeure pas moins que la question de la relation entre l'ensemble des unités de production ivoiriennes et celui des firmes étrangères peut être posée.

Au niveau sectoriel, c'est sur la base d'une compétition entre entités qu'elle repose, compétition fortement teintée d'interventionnisme du côté ivoirien, ce qui renforce la position de ces entreprises dans la branche.

Par contre, au niveau des rapports entre les intérêts étrangers et le capitalisme ivoirien, cette formation de capital ivoirienne ne paraît pas relever d'une problématique conflictuelle.

En effet, on peut distinguer, dans l'économie nationale :

-d'une part, les zones d'approfondissement des intérêts étrangers, à haut niveau d'investissement et appropriés par des firmes multinationales, d'exploitation et de valorisation des matières premières locales,

-d'autre part, les zones de recul des intérêts étrangers, peu capitalistiques, appropriés individuellement par des non-nationaux et produisant des biens de consommation finale pour le marché intérieur ou à horizon local.

Cet abandon relatif de positions secondaires des intérêts étrangers, permet, en contre partie, de voir se développer localement des intérêts économiques privés nationaux, engendrés par une accumulation intensive et extensive réalisée sous la haute main de l'Etat.

## Liste des graphiques

1. Evolution des acquisitions de fours de boulangerie en Côte-d'Ivoire 1946-1975.
  
2. Evolution moyenne de la valeur courante cumulée des investissements bruts réalisés par des promoteurs ivoiriens de boulangerie (1959/1977).
  
3. Evolution comparée des coûts de production et du prix moyen du kilo de pain.

## Liste des tableaux

1. Nombre de fours acquis par période chronologique, suivant la nationalité du propriétaire de boulangerie.
2. Nombre de fours acquis depuis 1946 par nationalité.
3. Boulangeries acquises depuis 1946 par nationalité
4. Evaluation des valeurs d'achat courantes des fours de boulangeries 1946-1975.
5. Valeur actualisée des achats de fours par nationalité 1946-1975.
6. Effectif des agents ivoiriens aux postes de direction et d'encadrement de l'économie nationale (Secteur Moderne).
7. Fréquence des investissements directs réalisés par des promoteurs ivoiriens de boulangerie.
8. Activités et agents.
9. Répartition des promoteurs effectifs et potentiels par secteur d'activité.
10. Evolution des demandes de créations de boulangeries.
11. Evolution de la consommation de pain dans le département d'Abidjan 1963-1975.
12. Consommation intermédiaire de farine par les boulangeries industrielles du département d'Abidjan 1966-1975.
13. Evolution du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti applicable au secteur secondaire.
14. Evolution de la capacité de production.